

2019

BULLETIN MUNICIPAL DE L'ILE D'OLONNE



BULLETIN MUNICIPAL DE L'ILE D'OLONNE

2019

BULLETIN MUNICIPAL DE L'ÎLE D'OLONNE



SOMMAIRE

3 - Le mot du maire

4 à 5 - Bilan financier

6 à 7 - Urbanisme

8 à 9 - Principaux travaux 2018/2019

10 - Lotissement Le Petit Fouquet

11 - Ilôt Mandret

12 - Service municipal

13 - Etat civil

14 à 15 - Enfance/Jeunesse

15 - Nouveau service à l'Île d'Olonne

16 à 19 - Animations municipales

20 à 21 - CCAS

22 à 23 - Bibliothèque municipale

23 - Commémoration du centenaire de
l'armistice 1918

24 - Le patrimoine islais

24 - Le Téléthon

25 à 35 - Actualité des associations

36 - Calendrier des animations

Communication :

- Site internet : www.mairieliledolonne.fr
- Facebook : www.facebook.com/communedeliledolonne

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Lundi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Mardi : 9h00 - 12h30 / fermée l'après-midi

Mercredi : 9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h00

Jeudi : fermée le matin / 13h30 - 17h00

Vendredi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 18h00

Pour toute demande de renseignements concernant l'urbanisme,
merci de vous adresser au secrétariat l'après-midi.



Mairie de l'Île d'Olonne

2 bis, rue Georges Clémenceau - 85340 L'Île d'Olonne

Tél : 02 51 33 11 72 - E-mail : accueil@mairie-liledolonne.fr

BULLETIN MUNICIPAL DE L'ÎLE D'OLONNE

LE MOT DU MAIRE

Chères Islaises, chers Islais,



Notre pays a connu une fin d'année 2018 très agitée qui témoigne d'un malaise social profond couvant depuis longtemps. Ce mouvement populaire, spontané, apolitique dans ses gènes, et symbolisé par un « ustensile » génial par sa simplicité car à la fois détenu par chacun d'entre nous et ostentatoire donc facilement identifiable : le « gilet jaune », manifeste le « ras-le-bol » de bon nombre de français. Nos concitoyens dits du peuple « d'en bas » ne supportent plus de se voir imposer toujours plus de pression fiscale vécue comme une véritable injustice.

Mais si cette agitation cristallise en réalité le mécontentement accumulé depuis plusieurs décennies dans de multiples domaines, elle nous renseigne également sur le problème institutionnel que traverse actuellement notre pays. L'affaiblissement des partis politiques traditionnels, la sous-représentation syndicale, ainsi que le renforcement actuel du pouvoir exécutif, ont conduit à éloigner le peuple du processus décisionnel accaparé par quelques spécialistes trop souvent déconnectés du terrain.

Les dernières lois de décentralisation notamment la loi « Notre » n'ont fait qu'empirer cet état de fait, en incitant des fusions de collectivités parfois incohérentes, ou en contraignant la formation d'Établissements Publics Intercommunaux géants qui peuvent s'avérer inadaptés à la réalité des besoins quotidiens des administrés. S'il n'est bien sûr pas question de remettre en cause le bien fondé des mutualisations de services en vue de faire des économies, ni de nier la nécessité de supprimer des entités administratives devenues un frein à l'évolution de notre société, la réforme de notre pays doit se faire en respectant les spécificités de nos territoires qui en font la richesse et parfois il est vrai la complexité. Or l'éloignement et la déconnexion des décideurs conduisent trop souvent à l'élaboration de règles uniformes généralisées et imposées de la même façon à l'ensemble des Français. Le fossé n'a cessé de se creuser avec la désertification de nos campagnes due notamment à la disparition successive des services publics d'état (brigade de gendarmerie, perception, poste ...) et le transfert de compétences des communes vers des structures plus grandes et plus lointaines, donc moins accessibles.

La commune si souvent décriée et mise à mal par la baisse sensible des dotations de l'État demeure alors plus que jamais l'unique recours pour des citoyens ruraux qui ne bénéficient pas des mêmes services publics que les habitants des villes, et constitue bien souvent le seul relais de proximité entre le citoyen et le pouvoir exécutif.

C'est dans ce contexte budgétaire et social difficile que toute l'équipe municipale a œuvré pour répondre aux besoins des Islais. Son action s'est traduite en 2018 par des réalisations concrètes utiles à la population. Tout d'abord, le lotissement « Le petit Fouquet » issu d'un partenariat entre la commune et des particuliers a été achevé et est actuellement en cours de commercialisation. Celui-ci permettra à de jeunes ménages, en ce qui concerne les lots communaux, d'accéder à la propriété à des conditions avantageuses. Nous avons également poursuivi les travaux de rénovation de voirie et de sécurité routière entamés depuis le début du mandat avec notamment la pose de nouveaux radars pédagogiques.

L'aménagement extérieur du « Pré Neuf » a été achevé par l'installation d'un éclairage de qualité assurant un confort accru tant pour les usagers du complexe polyvalent que pour nos enfants qui prennent le car scolaire à cet endroit. Des travaux électriques ont aussi été réalisés dans le bourg avec le remplacement des lampadaires vétustes par des candélabres plus esthétiques et moins énergivores. Un effort particulier a été porté à l'école des Salines et le Centre de loisirs avec le réaménagement de l'aire de jeux et la réfection de peinture. Mais nos aînés (et les autres d'ailleurs) n'ont pas été oubliés avec la création d'un « Rouet » de boules au complexe de la Redoute.

Toutefois, la réalisation majeure de 2018 aura été sans nul doute l'ouverture officielle de la Salorge consécutivement aux travaux de mise aux normes, de sécurité et d'accessibilité. Ce bâtiment qui symbolise plus que tout autre édifice le glorieux passé de notre village et du pays des Olonnes, est aujourd'hui un lieu unique pour les manifestations organisées par la commune dans le cadre de ses animations ou par nos nombreuses associations. Le but n'a pas été de se pourvoir d'une autre salle des fêtes mais bien de conserver « dans son jus » ce monument en réalisant les travaux indispensables pour accueillir le public. Ce qui en fait un trait d'union entre le marais et le bourg, et non seulement un témoin du passé mais aussi un réel acteur du futur où peuvent désormais se dérouler divers événements à deux pas de nos commerces.

Sur le plan culturel l'année écoulée a été exceptionnelle grâce à l'énergie débordante des associations islaises. Mais deux principaux événements ont véritablement marqué les esprits.

Tout d'abord le festival Celt'ilonne organisé par la municipalité pour le 10ème anniversaire des « mercredis de l'été ». Ce rendez-vous musical a fait retentir les sonorités celtiques bien au delà de notre petit bourg pour l'ériger en porte étendard des fêtes estivales de notre région.

Ensuite, la commémoration du centenaire de l'armistice de la 1ère guerre mondiale a été l'occasion pour la Municipalité de l'Ile d'Olonne de parrainer le deuxième « livre public » écrit par une jeune fille de dix-sept ans, Coline DEVE, et consistant en un roman ayant justement pour thème la Grande Guerre 14-18. Tiré à deux mille exemplaires, cet ouvrage a été offert aux Islais à l'issue des cérémonies du 11 novembre. Celles-ci donnèrent lieu à un grand rassemblement inter-générationnel pour nous souvenir collectivement de ce terrible conflit et témoigner notre reconnaissance à toute une génération sacrifiée. L'Ile d'Olonne comme tous les autres villages de France paya un lourd tribut avec 58 jeunes qui ne revinrent pas des champs de bataille.

Ainsi, nous avons eu à cœur de promouvoir et de soutenir des actions culturelles et artistiques qui font la richesse de notre commune et contribuent à la qualité de notre cadre de vie. De la création du festival Celt'ilonne mettant à l'honneur la musique, au financement d'un projet littéraire novateur, en passant par la sauvegarde et mise en valeur de nos bâtiments, c'est tout l'éclectisme de l'action quotidienne de la commune de l'Ile d'Olonne qui s'est révélé au cours de cette année 2018.

Au lendemain de la création de la grande commune nouvelle des Sables d'Olonne, l'Ile d'Olonne reste et demeure encore plus une petite commune, mais aux grandes idées.

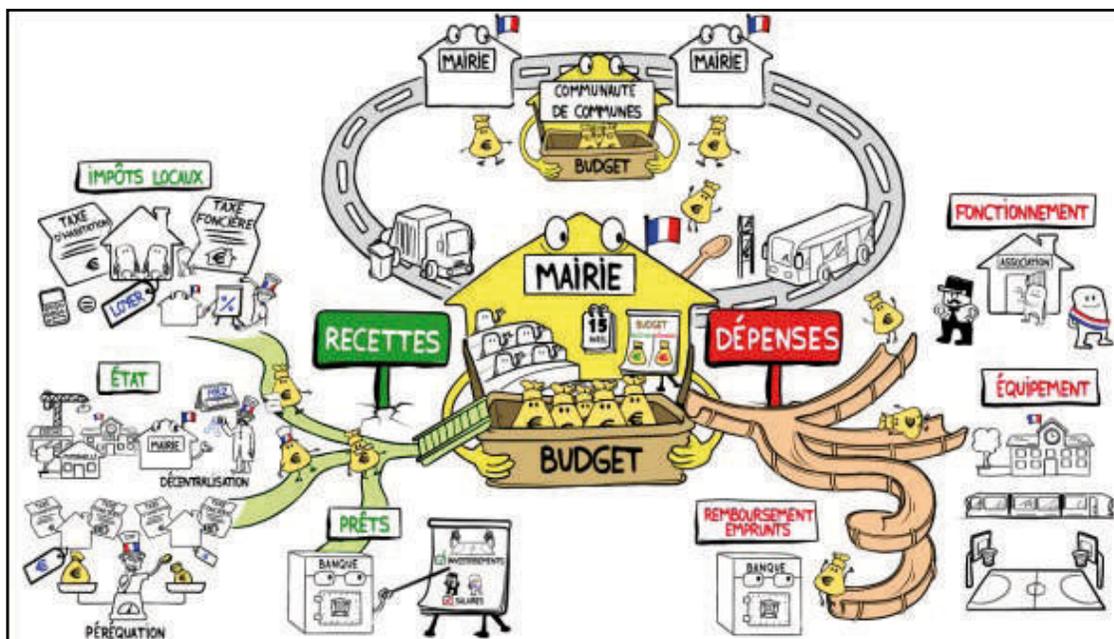
Au nom de toute l'équipe municipale je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2019.

M. Fabrice CHABOT, Maire de l'Ile d'Olonne

BILAN FINANCIER

Le budget d'une commune, comment ça marche ?

Le vote du budget est l'acte par lequel les représentants de chaque commune définissent et approuvent la politique fiscale et budgétaire pour l'année.



Toute politique municipale, tant en matière de services rendus à la population que d'aménagements urbains, a besoin de moyens financiers pour être mis en œuvre. Le budget communal retrace l'ensemble des ressources et des dépenses qui seront mobilisées au cours de l'année pour conduire les projets de la municipalité. C'est un acte fondamental de la gestion municipale.

Fonctionnement : Section des dépenses courantes de la commune.

Investissement : Section des achats, travaux, etc... ayant une certaine valeur.

Chaque section est votée en équilibre. Il existe un lien entre les deux sections, constitué par :

L'autofinancement : l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. C'est en quelque sorte les économies réalisées pendant l'année précédente sur les dépenses courantes. Il permet le financement d'une partie de l'investissement projeté (partie non couverte par les subventions et les emprunts). Il doit aussi financer le remboursement de l'emprunt, contracté uniquement pour de l'investissement quand c'est nécessaire ou simplement souhaitable.

Plusieurs temps forts marquent le cycle budgétaire :

Le budget primitif : c'est un acte essentiel qui formalise le projet annuel et fixe les dépenses et les recettes de l'année. Il est la traduction budgétaire des opérations que la commune de l'île d'Olonne souhaite mener. Il est voté par le Conseil Municipal au premier trimestre de l'année.

Le compte administratif : il correspond à la clôture de l'exercice et enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées dans l'année. Il est présenté par le Maire et voté par le conseil municipal hors de sa présence. Ce compte voté vaut quitus pour le maire, validant sa gestion de l'année (exercice) précédente.

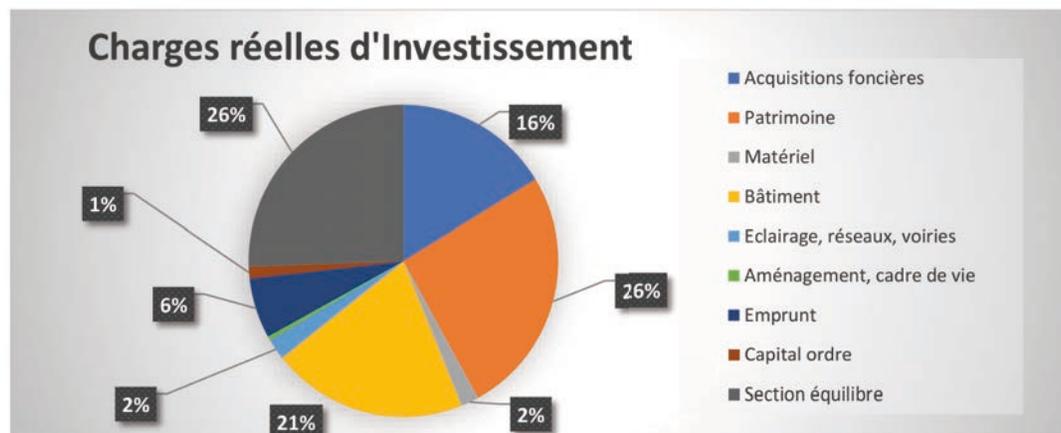
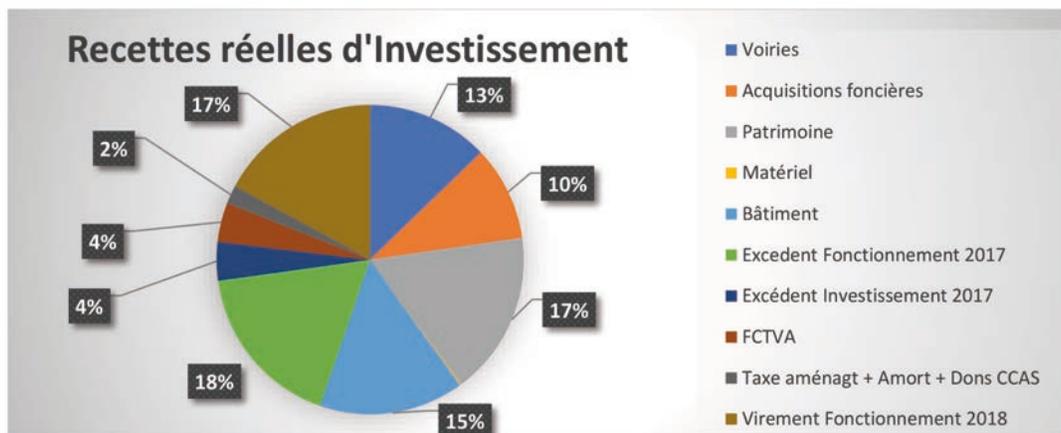
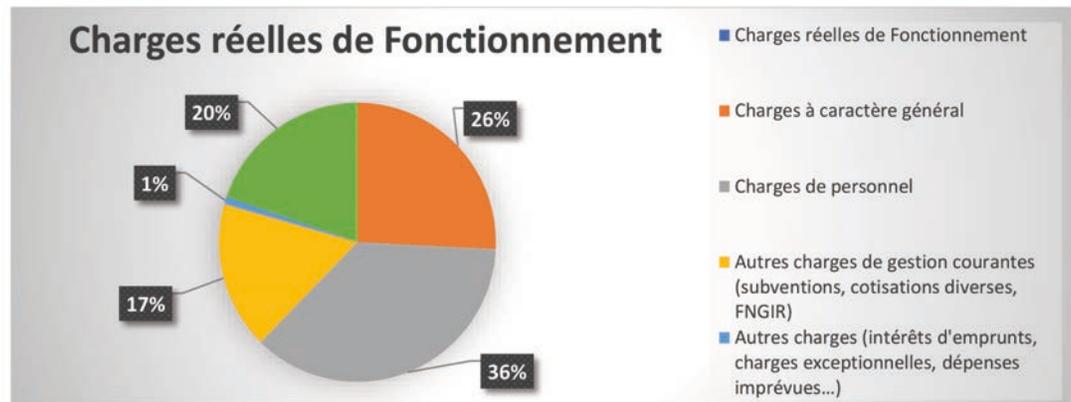
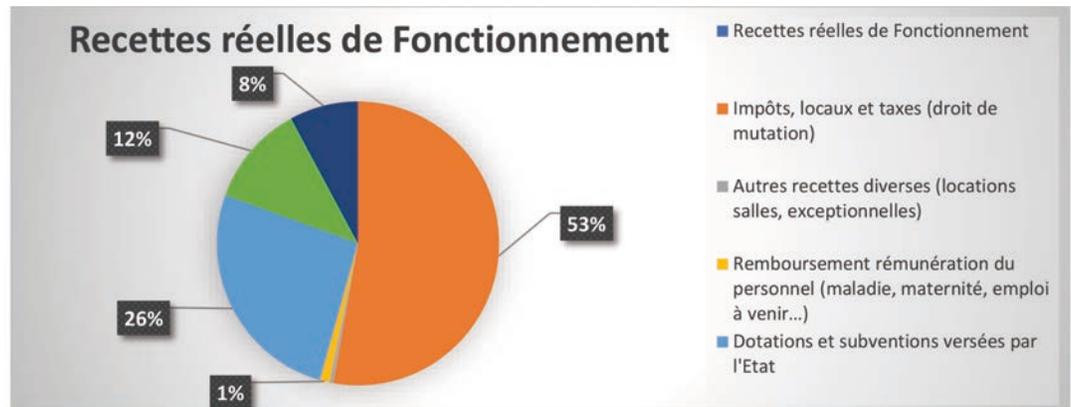
Le compte de gestion : il est réalisé par le comptable de la Trésorerie Générale, il reprend toutes les dépenses et recettes ordonnancées par le Maire au cours de l'année écoulée. Ce compte est présenté au conseil municipal lors de la même séance que le vote du compte administratif car ils doivent parfaitement concorder, au centime d'euros près.

Les décisions modificatives : des ajustements de crédits sont parfois nécessaires en cours d'année pour tenir compte d'éléments nouveaux, tels que des modifications réglementaires, des dépenses imprévues ou des recettes nouvelles. Ce sont des délibérations du Conseil Municipal autorisant le maire à effectuer les recettes ou dépenses complémentaires.

Les impôts à l'île d'Olonne : Qui paie quoi ?

- La taxe d'habitation 18.59 % : l'occupant d'un local meublé.
- La taxe foncière sur les propriétés bâties 17.51 % : le propriétaire d'un terrain bâti.
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties 47.60 % : le propriétaire d'un terrain non bâti.

Le budget général 2018 adopté à l'unanimité par le conseil municipal du 23 mars 2018 s'équilibre en dépenses et en charges à 2 544 056 €. Le budget d'investissement qui s'élève à 2 947 367.07 € avec les programmes prioritaires que sont la Salorge, l'Eglise, l'école des Salines, l'Îlot Mandret.





Les permis et les déclarations préalables de travaux

D'une manière générale, toute construction qui crée une surface de plancher ou emprise au sol supplémentaire, même lorsqu'elle ne comporte pas de fondation, nécessite une autorisation d'urbanisme :

- **moins de 5 m²** : pas de formalité mais respect du Plan Local d'Urbanisme
- **de 5 à 20 m²** : déclaration préalable,
- **plus de 20 m²** : permis de construire.
- Les mêmes règles s'appliquent en cas de surface de plancher construite à l'intérieur d'une construction (exemple : mezzanine, transformation du garage en pièce habitable....).

Le recours à un architecte est obligatoire lorsque la surface de plancher de la future construction dépasse 150m² ou lorsque le permis est déposé par une personne morale (exemple : SCI, SARL...).

Conformément au PLU, les teintes seront traditionnelles c'est-à-dire claires dominantes blanches. Le guide des colorations vous sera distribué au cours du 1er trimestre 2019 et sera disponible en mairie.

AVANT TOUT PROJET, il est prudent de se renseigner en mairie !

Ce que dit la loi :

Les peines encourues en cas de construction sans autorisation ou non-conforme au permis ou à la déclaration préalable sont lourdes - une amende par m² construit illégalement peut être adressée ; le cas échéant la démolition et la remise en état pourront être requises (éventuellement sous astreinte par jour de retard).

Tous les imprimés sont disponibles en téléchargement sur www.service-public.fr dans l'onglet urbanisme.

Permis de démolir :

Avant toute démolition de bâti sur votre parcelle même très ancienne ou vétuste, une demande de permis ou déclaration préalable de démolition est à déposer en mairie.

La déclaration préalable :

Le délai d'instruction est de 1 mois.

La déclaration préalable concerne :

- les modifications de l'aspect extérieur d'une construction. Exemple : création d'une ouverture dans un mur ou sur la toiture, ravalement de façade, travaux de couverture sur une toiture, - les constructions créant une surface de plancher supplémentaire de 5 à 20 m²,
- les murs de clôture,
- le changement de destination d'une pièce dans une construction existante (Exemple : garage aménagé en chambre),
- les vérandas ou abris de jardin de moins de 20 m²,
- Construction de piscines (même hors sol) dont le bassin a une superficie comprise entre 10 et 100 m² et qui ne sont pas couvertes (ou avec une couverture fixe ou mobile ne dépassant pas 1,80 m de hauteur).les piscines fixes, même hors sol de plus 10 m² et de moins de 100 m²,
- la pose de panneaux solaires ou photovoltaïques.

Depuis le 1er janvier 2012, sous certaines conditions, il est possible de construire une extension d'un bâtiment jusqu'à 40 m² en déposant une déclaration préalable plutôt qu'un permis de construire.

Pièces à fournir

Quelle que soit l'autorisation d'urbanisme demandée, le cerfa doit être complété par un dossier constitué notamment des documents suivants (la liste des pièces à fournir est limitativement énumérée sur la notice du formulaire choisi) :

- un plan de situation du terrain,
- un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier,
- un plan de coupe du terrain et de la construction,
- une notice décrivant le terrain et présentant le projet,
- un plan des façades et des toitures,
- une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage.

Les certificats d'urbanisme :

Vous souhaitez connaître la situation juridique d'un terrain en matière d'urbanisme même si vous n'êtes pas propriétaire (constructibilité, règles applicables, servitudes d'utilité publique, situation des réseaux...) ? Vous devez effectuer une demande de certificat d'urbanisme.

Liens utiles:

- * Pour consulter le cadastre: www.cadastre.gouv.fr
- * Ministère de l'Ecologie et du Développement durable: www.developpement-durable.gouv.fr
- * Formulaire officiels et Cerfa : www.service-public.fr

Affichage de l'autorisation d'urbanisme

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme doit afficher un extrait de son autorisation sur le terrain pendant toute la durée des travaux. Cet affichage prend la forme d'un panneau qui doit être visible sur la voie publique et complété.

Des panneaux d'affichage répondant aux exigences légales sont disponibles dans les magasins de bricolage.

Recours des tiers contre l'autorisation

L'affichage sur le terrain constitue le point de départ du délai de 2 mois pendant lequel un tiers peut contester l'autorisation de la déclaration préalable, s'il estime qu'elle lui porte préjudice et qu'elle est contraire aux règles d'urbanisme.

Le tiers qui conteste cette autorisation en justice doit notifier son recours à l'auteur de la décision accordant l'autorisation de déclaration préalable et au bénéficiaire, titulaire de l'autorisation.

Les établissements recevant du public (ERP).



Les travaux réalisés dans les ERP, c'est-à-dire dans les bâtiments publics ou privés accueillant des clients ou des utilisateurs autres que les employés comme les écoles, les restaurants, les magasins... sont soumis à un régime spécial.

Les travaux d'aménagement intérieur des ERP qui ne sont pas soumis au permis de construire doivent faire l'objet d'une autorisation de travaux. Cette autorisation comprend des pièces qui permettent de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap et avec les règles de sécurité. Cette réglementation découle de la loi du 11 février 2005 dite «loi handicap» qui impose une mise en accessibilité pour tous les établissements recevant du public avant le 1er janvier 2015. Ces prescriptions concernent les circulations intérieures et extérieures des établissements, une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements (sanitaires).

Lorsque ces travaux nécessitent un permis de construire, celui-ci tient lieu d'autorisation de travaux car le dossier de permis doit contenir un dossier spécifique au titre de la sécurité et de l'accessibilité.

Demande d'occupation du domaine public ou de permission de voirie :

Vous déménagez et vous utilisez un camion qui stationnera sur la voie publique, vous êtes une entreprise de travaux qui veut installer des échafaudages ou du matériel sur le domaine public : vous devez faire à l'avance une demande d'occupation du domaine public auprès des services de la mairie.

Pour tous travaux sur le domaine public : branchements réseaux, création ou aménagement, etc..., une demande doit être déposée en mairie. www.service-public.fr - cerfa 14023*01

GUICHET ADRESSE

Le département a créé un portail informatique pour permettre de gérer un processus de numérotation des habitations et locaux et de dénomination des rues dont la charge revient aux communes. Ce dispositif doit permettre d'harmoniser entre tous les gestionnaires de services publics, les adresses des locaux d'habitation et professionnels.

Chaque propriété devra avoir un numéro, même les lieux-dits.

Chaque habitation, bâtiment, ou local professionnel doit avoir un numéro de rue ou lieu-dit, c'est obligatoire.

Cela permettra en outre de faciliter :

- l'intervention des Secours, et d'être plus rapidement sur les lieux,
- la desserte de la fibre lorsqu'elle sera déployée sur la commune, etc.....

A cet effet, si un local d'habitation ou professionnel n'a pas de numérotation attribuée, le branchement pourra être retardé de 2 à 3 ans.

Au fur à mesure de l'avancée de ce guichet unique, plusieurs organismes devraient venir s'y connecter : par exemple : EDF, Services des Eaux, Impôts, la Poste, SAMU, GPS ect....

Pour les lieux-dits, la Commune va procéder à ce numérotage, cependant si vous n'avez rien reçu courant février ou si vous constatez un oubli pour votre propriété, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

RADARS PÉDAGOGIQUES

Rue Georges Clémenceau
et Chemin de Ceinture

Montant TTC 5 102€

ÉCLAIRAGE

- Rénovation des candelabres dans le bourg. Montant TTC 20 286 €
- Eclairage Parking du Pré Neuf Montant TTC 20 957 €
- Eclairage Rond-Point Flandre-Dunkerque. Montant TTC 7 907 €

BÂTIMENT - La Salorge

- Rénovation de la Salorge
- Montant TTC 279 137€
Subvention 100 000€
- Inauguration le 5 octobre 2018

BÂTIMENT - Église

- Lancement du comité de pilotage pour la réhabilitation.
- Etude des travaux de rénovation
- Etude béton du clocher
- Lancement

Montant TTC 736 000 €

Subvention 486 000 €



PRINCIPAUX TRAVAUX 2018/2019

BÂTIMENT - Parking du Pré Neuf

Montant TTC 369 470€

Subvention 271 038€

Mise en service complet en mai 2018



STATION D'ÉPURATION

Lancement des études après transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'agglomération

Travaux envisagés fin 2019 jusqu'à 2021

VOIRIE

- Réhabilitation des trottoirs

Rue des Salicaires (entrée)

Rue des Dorides (entrée)

Rue du Petit Mail

Rue de la Fontaine Perdue

Montant TTC 32 000€

LOTISSEMENT LE PETIT FOUQUET

Dans un contexte économique difficile pour se loger, la rareté et le coût du foncier ont amené la municipalité à réfléchir sur la question suivante :

Comment aider les jeunes et moins jeunes à se loger sur notre commune ?

Un Comité Consultatif Habitat constitué d'élus a été créé afin de déterminer les critères d'attributions qui constitueront la charte applicable à la vente de 3 terrains communaux à bâtir dans le lotissement «Le petit fouquet» situé rue du fief Dôme.

En quelques lignes voici quelques informations relatives à cette vente, annoncée par voie de presse la semaine suivant le conseil municipal du 19 Novembre 2018 et qui a validé la charte:

Conditions de vente des terrains

Le prix des lots 7, 8 et 9 identifiés sur le plan ci-annexé a été fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2018.

La commune souhaitant favoriser l'accession à la propriété des jeunes ménages à ressources modérées, le prix de vente moyen est fixé à 67.72 € / m², prix inférieur à 20 % du prix de cession des autres lots privés du lotissement déjà sous compromis.

Personnes éligibles au dispositif

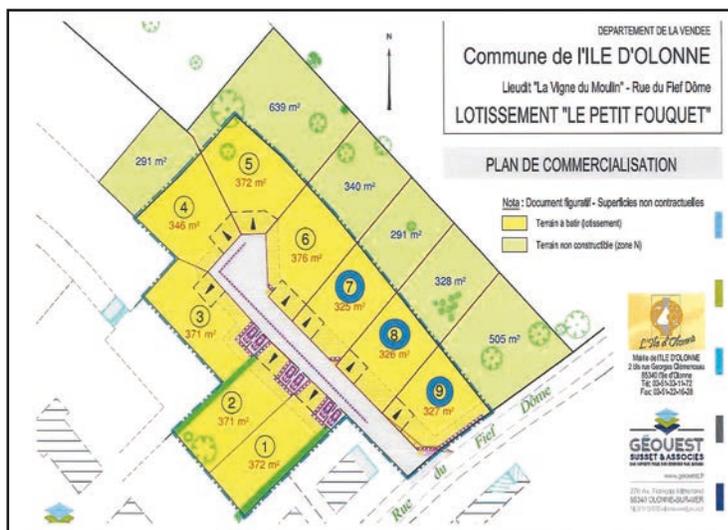
La vente de ces terrains est ouverte aux couples avec ou sans enfant et aux personnes seules avec ou sans enfant(s).

Dans le cas où il y aurait plus de candidatures répondant à ces conditions que de terrains à vendre, une priorité sera accordée aux candidats totalisant le plus de points, selon le barème de point suivant:

Statut	Primo-accédant (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années écoulées) et sans patrimoine immobilier à usage d'habitat hors indivision successorale	6
Pour les primo-accédants, lieu de résidence actuel du couple ou de la personne seule	depuis plus d'un an :	
	sur la Commune de l'Île d'Olonne	3
	sur les Communes de Vairé, Ste Foy, St Mathurin	2
	les Communes des Sables d'Olonne, Château d'Olonne, Olonne sur Mer, Autres Communes	1 0
Revenus annuels du ménage	Personnes répondant aux critères PLSA	1
Revenus annuels du ménage	inférieurs 40 000 €	2
	compris entre 40 000 € et 50 000 €	1
	supérieurs à 50 000 €	0
Enfants	de 12 ans et plus	0
	entre 6 et 11 ans	2
		par enfant
	entre 3 et 6 ans	4
	par enfant	
	De moins de 3 ans	6
	par enfant	

Présélection

Les candidatures ont été ouvertes du 1er décembre 2018 au 10 janvier 2019 et déposées avant le 15 janvier 2019.



Sélection

L'ensemble des candidatures répondant aux conditions du dispositif sera présenté au Comité Consultatif Habitat qui procédera à leur classement.

Dans le cas d'ex-aequo, un tirage au sort déterminera les candidats retenus si leur nombre devait être plus important que le nombre de lots disponibles.

Les candidats retenus seront destinataires d'un courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception, leur notifiant la décision de retenir leur candidature pour l'acquisition d'un terrain.

L'ÎLOT MANDRET

L'îlot «Mandret», au cœur du bourg de l'île d'Olonne est un site historique de la commune. On retrouve cette bâtisse sur les plus anciennes photographies de la commune.

Constitué d'un ensemble de deux maisons, une partie haute et une partie basse, on y retrouve également une ancienne cave ainsi qu'un jardin entouré d'un mur d'enceinte en pierres.

La municipalité a orienté l'usage à vocation associatif et précisément pour l'activité musicale.

Une première tranche de travaux a eu lieu sur l'année 2017, par la rénovation intérieure de la maison haute.

La deuxième phase de travaux a été une priorité budgétaire pour l'année 2018. Les architectes JEANNIER et BOUTOLLEAU ont été retenus pour ce projet. L'économiste EXECOM s'est chargé du chiffrage du projet.

Le cahier des charges précise que le site recevra les installations de conformité pour recevoir du public. La maison basse abritera 2 grandes salles, ainsi qu'une partie entrée.

La cave sera mise aux normes pour recevoir du public, mais ne recevra pas de modification intérieure pour sauvegarder son authenticité. L'avenir pourra aussi lui donner un usage spécifique.

L'ensemble des façades sera refait en gardant la pierre apparente et l'enduit blanc traditionnel.

Les toitures des petits abris seront refaites en tuiles traditionnelles.

Les travaux dureront de novembre à fin mars.

Cet ensemble marquera une entrée de bourg plus esthétique et donnera un outil supplémentaire aux associations.

Le budget de l'opération s'organise de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Maitrise d'oeuvre	21 543,00 €	Subvention Département CCU études	2 200,00 €
Travaux	235 653,35 €	Subvention Département Contrat Vendée Territoire	85 378,00 €
		Autofinancement	169 618,35 €
TOTAL	257 196,35 €	TOTAL	257 196,35 €



SERVICE MUNICIPAL

ELECTIONS

DE NOUVEAUX CHANGEMENTS

Une nouvelle loi publiée en août 2016 (loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales) va toutefois modifier les délais limites applicables pour s'inscrire sur les listes. Ce texte repousse ainsi la date butoir au 6e vendredi avant le scrutin. Vous aurez jusqu'au samedi 31 Mars 2019, pour pouvoir vous s'inscrire sur les listes électorales en Mairie.

CIMETIERE

REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

La commune de l'Île d'Olonne a lancé une procédure de reprise des concessions du cimetière en l'état d'abandon. Au total 24 concessions ont été recensées. La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à l'entrée du cimetière.

REGLEMENTATION

Nous rappelons à chaque famille qu'il est interdit de faire des plantations dans les allées et les inter-tombes du cimetière. Vous devez également mettre vos pots de fleurs sur le monument, les usagers doivent pouvoir circuler librement dans les allées ainsi que les inter-tombes.



LES ANIMAUX ERRANTS/EN DIVAGATION

Il est rappelé aux propriétaires d'animaux qu'il est indispensable de s'assurer de leur maintien au sein de leur propriété. De nombreux cas amènent les élus et les services municipaux à se déplacer de nuit comme de jour pour sécuriser et attraper des animaux en divagation (moutons, chiens, chevaux, ânes). Cette année encore, des situations dangereuses ont mobilisé de nombreux intervenants.

Pour rappel, les animaux de petite taille (chiens, chats ...) sont transférés à la fourrière des Sables d'Olonne Agglomération aux conditions suivantes :

Contact : Chemin rural de la Porcherie (au lieu-dit Les Petites Prises)

85180 Château-d'Olonne - Tél : **07 84 94 95 19**

Horaires Lundi au vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 18 h 00 - Samedi : 10 h 00 à 12 h 00 - Fermée les jours fériés

Tarifs : Prise en charge d'un animal: 65 € - Garde journalière (hébergement) : 10 €

Frais d'identification : 55 € - Soins vétérinaires : au cas par cas

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Si le nid se trouve sur un terrain privé, c'est au propriétaire de faire procéder à sa destruction par une entreprise spécialisée.

Ne touchez surtout pas au nid!

Les Sables d'Olonne Agglomération a lancé une consultation afin de passer un marché avec un prestataire agréé, pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur son territoire. La Communauté d'Agglomération prend en charge 100 % du montant de la facture des particuliers.

Pour bénéficier de cette prise en charge, le particulier doit contacter les Services techniques de la Communauté d'Agglomération qui se chargeront de la mise en œuvre de la procédure.

Le nombre d'interventions est en hausse. C'est un sujet qui est pris au sérieux compte tenu des risques pour la biodiversité.

CONTACT : Services techniques Les Sables d'Olonne Agglomération au **02 51 23 86 05**.



ATTENTION AU DÉMARCHAGE À DOMICILE

MISE EN GARDE CONTRE LE DÉMARCHAGE A DOMICILE :

Depuis un certain temps, le nombre de victimes d'arnaques de démarchage à domicile est en hausse en Vendée. Restez vigilants : en cas de doute, refusez l'accès à votre domicile, demandez une carte professionnelle, signalez en gendarmerie les comportements douteux.

Les naissances à L'Île d'Olonne

GOEURY Léandre	16 Janvier 2018
VALLÉE Alexis	26 Janvier 2018
DURAND Lou	02 Février 2018
GUYARD Ethan	09 Février 2018
GUILLET Zackary	07 Avril 2018
BARBEAU Sarah	17 Mai 2018
BANSARD Eleanor	19 Mai 2018
COLLIN Ambre	06 Juin 2018
TESSIER Emma	17 Juillet 2018
FRISCHKNECHT Nora	26 Juillet 2018
LOUIS RENOÛ Nolan	09 Août 2018
FRANCOIS Clara	23 Août 2018
LOPPINET Samuel	04 Septembre 2018
ONILLON Louise	09 Novembre 2018
RABALLAND PETIT Oxana	15 Novembre 2018
LEFEVRE Luca	22 Novembre 2018
CHABOT EUVRARD Giulya	07 Décembre 2018
HOUEIX Léo	22 Décembre 2018
PRÉAULT Tom	23 Décembre 2018
GOGÉON Laïa	23 Décembre 2018
DUVAL Matt	24 Décembre 2018



Les mariages à L'Île d'Olonne

MINAUD Didier & BRUNET Axelle	28 Avril 2018
RENAULT Gaylor & RICORDEL Adélaïde	28 Avril 2018
DULUC Jérôme & FOUCAUD Sylvia	05 Mai 2018
POIROUX Florent & EUGENE Elodie	23 Juin 2018
EVAIN Julien & GODIN Lise	01 Septembre 2018
BOUTON Jean-François & ROUSSEAU Julie	29 Septembre 2018
ODON Thibaut & FRAPART Virginie	22 Octobre 2018

Les décès à L'Île d'Olonne

POUVREAU Christiane	26 Janvier 2018
CHIRON Roger	30 Janvier 2018
CHARBONNIÈRES René	16 Février 2018
PERCOT Epouse BOULARD Rolande	31 Mars 2018
DAIN Marcel	01 Avril 2018
CHEVALIER Guy	05 Juin 2018
LENOIR Epouse RICHARD Marie-Antoinette	22 Août 2018
CHAUCHET Christian	23 Septembre 2018
LABAILLE Lionel	03 Octobre 2018
BULTEAU Damien	11 Octobre 2018
HUGUET Yannick	11 Octobre 2018
CHIFFOLEAU Veuve MICHAUD Anne	02 Décembre 2018
ALIX Lucien	11 Décembre 2018
ABRAHAM Robert	19 Décembre 2018

Nous assurons les familles éprouvées par la perte d'êtres chers de toute notre sympathie attristée.



SERVICE ENFANCE/JEUNESSE

L'année 2018 pour les services Enfance/Jeunesse a connu un tournant décisif dans son organisation depuis la rentrée de septembre avec l'arrêt des TAP, notamment le mercredi pour une ouverture à la journée de l'accueil de loisirs.

À l'accueil de loisirs, l'été 2018 fût en tout point positif à la fois dans le déroulement de la programmation qu'en terme d'ambiance et de bons moments vécus avec les enfants. Cette année encore, les petits ont pu faire le plein de sensations fortes grâce aux mini-séjours organisés au PAJ «des Granges», avec au total 4 camps proposés (débrouille, multisports, Robinson et Koh Lanta) plus un camp évasion à Saint-Jean de Monts), sans oublier le spectacle devant les parents à l'Espace du Pré-neuf fin juillet.

Tout au long de l'année, l'accueil de loisirs s'anime les mercredis et pendant les vacances scolaires sur différentes thématiques. Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans ou plus tôt si déjà scolarisés, pour partager des activités de loisirs, des sorties, des spectacles et reçoivent lors d'événements spécifiques, des intervenants extérieurs. Depuis septembre, le service accueille les enfants désormais le mercredi toute la journée.

L'accueil de loisirs participe toujours aux animations de la vie locale (carnaval des écoles, Téléthon....)

Grégory Barreau – directeur de «L'Île aux Enfants»,

Joris Robin – éducateur sportif et Animateur Enfance Jeunesse de « L'Île aux Enfants », adjoint de direction.

Nathalie Moreau – agent de service et administratif

Angélique Puaud – agent de service et animatrice Enfance.

Valérie Letertre – animatrice Enfance.

Solange Mandret – atsem et animatrice Enfance

Noélie Biroteau – atsem et animatrice Enfance



GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Le service d'accueil des enfants avant et après l'école est assuré par la municipalité.

Chaque jour d'école, dès 7h30, la garderie ouvre ses portes, les enfants sont accompagnés à l'école le matin et c'est à «L'Île aux Enfants», après le goûter que les parents viennent chercher leurs enfants, jusqu'à 18h45. Au cours de l'accueil du soir, les élèves peuvent, s'ils le souhaitent, faire leurs devoirs. En attendant les parents, les enfants bénéficient d'activités libres ou organisées par les animateurs du service.

Un système de pointage informatique fait état de sortie ou d'entrée de l'enfant.

Réforme des rythmes scolaires : Activités Péri Éducatives (T.A.P)

Depuis la rentrée 2018 il a été décidé de mettre un arrêt aux TAP et de revenir à la semaine de 4 jours.

RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

L' équipe du restaurant scolaire produit toujours sur place les 200 repas de moyenne servis dans les trois salles de restauration de « L'Île Aux Enfants ». Pour assurer la surveillance des élèves entre les deux services primaires, plusieurs agents supplémentaires interviennent dans la cour ainsi que lors des trajets des écoles vers le restaurant scolaire. Les enfants sont accompagnés jusqu'au restaurant scolaire pour déjeuner ainsi que pour leur retour en classe après le repas, dans les deux écoles de la commune.

Olivier, cuisinier de métier, habite l'Île-d'Olonne et s'investit avec toute son énergie au sein du restaurant scolaire municipal. Bien entouré, il apporte son expérience et bon nombre de nouveaux plats à faire apprécier aux enfants. Le chef propose autant que possible des produits frais, préparés sur place. Au cours de l'année, Olivier mettra dans les menus des repas à thème et invitera les enfants à découvrir de nouvelles saveurs.

Chef du restaurant scolaire : **Olivier Gaillard**

Agent polyvalent & service :

Dominique Bardain

Service et Plonge : **Nathalie Moreau**

Service et entretien : **Angélique Puaud,**
Valérie Letertre,
Geffroy Virginie



L'ANIMATION JEUNESSE

A chaque période de vacances scolaires, un animateur accueille les jeunes collégiens au Logis des Marais. Une programmation d'activités ou d'ateliers est proposée afin que les jeunes occupent leurs vacances. Au programme, des activités sportives à la salle des sports, des sorties, des spectacles ou bien encore des rencontres avec d'autres structures jeunesse du pays des Olonnes.

Au cours de l'été 2018, chaque semaine, une sortie dans un parc d'attraction était aussi programmée notamment entre autres, au Grand Défi, water jump, O'gliss parc en juillet et Atlantic Toboggan, Play box au mois d'août.

PERSPECTIVES 2018-2019

Plan «Mercredis»

Participations actives aux manifestations communales (Telethon, carnaval, fêtes des vieux métiers etc....)

Projets animations jeunesse

- Printemps 2019 : Raid enfants-parents

- Février 2020 : Séjour au ski ados

NOUVEAU SERVICE A L' ÎLE D'OLONNE

Fraîchement installée au 5 bis place du Général De Gaulle
Praticienne en réflexothérapie et réflexologie certifiée de l'Ecole
Internationale de Réflexothérapie.

Marie-Dominique GRESSENT pratique des soins pour soulager
du stress et de la douleur.

Cette technique permet d'améliorer la qualité de
vie des personnes atteintes par des troubles divers
(digestif, gynécologique, locomoteur...)

Ces soins permettent également au corps de se rééquilibrer et de
s'auto-réguler [avant-pendant-après] une période de stress physique et/ou émotionnelle (opération, examen scolaire,
deuil, séparation, épreuve sportive.....).

Axée essentiellement sur des massages doux et à la fois tout en profondeur pour une sensation de bien-être totale.

Soins personnalisés en massages plantaire, palmaire, faciale, auriculaire et dorso-crânien.

Formée également pour accompagner les femmes enceintes pendant leur grossesse et leur maternité.

Marie-Dominique GRESSENT répond à toutes vos questions, avant la prise
de rendez-vous au **06.42.65.06.64.**- Retrouvez-la sur Facebook



ANIMATIONS MUNICIPALES

LES MERCREDIS DE L'ÉTÉ

Pour les 10 ans des mercredis de l'été, la commune de l'Île d'Olonne a fait les choses en grand. Les mercredis de l'été sont devenus au fil des ans une action culturelle incontournable. Des dizaines de spectacles, marchés nocturnes et artistes se sont produits sur le jardin de l'église, la place de la mairie ou tout simplement dans le bourg.

Cette action a pour but de faire la promotion de notre commune, d'en dynamiser son centre bourg, ses commerces et ses associations. Nous pouvons dire que l'objectif est atteint.

Cette année encore, nous avons retrouvé le concert dans l'église, le spectacle pour les enfants, les marchés nocturnes et les concerts.

Mais pour cet anniversaire, la municipalité s'est associée à une nouvelle association, nommée Fest'Ilonne pour un festival de 3 jours dédiés à la musique Celtique.

Le projet Celt'Ilonne était né.

Ce projet monumental a engagé des professionnels aguerris. Franck Brossard, François Biescler et Nadège Grit étaient sollicités chacun dans leur domaine. Cinquante deux partenaires publics ou privés s'engageaient dans un partenariat indispensable ainsi que les services communaux. Mais l'association se devait de mobiliser des bénévoles pour le bon déroulement du festival. 152 personnes ont répondu à l'appel, pour cette belle aventure humaine.

10 mois de travail intensif ont été nécessaires pour réunir des artistes d'un niveau national et international.

La Chanteuse Gwennyn, le groupe Tri Yann, le bagad X.X. Celtes, Clarisse Lavanant, Dan Ar Braz, The Celtic Social Club, Ronan Le Bars et la chanteuse Nolwenn Leroy ont répondu présent à l'appel de l'Île d'Olonne.

Une scène monumentale s'est installée sur la place de la mairie, et la magie a opéré. Plusieurs milliers de personnes sont venues vivre ce moment unique dans notre commune.

Malgré la fatigue après une semaine de travail acharné, les bénévoles étaient heureux de cette épopée. Rien ne sera plus pareil, la commune de l'Île d'Olonne peut être fière pour cette belle réussite.



Fête de la musique 2018



Fête de la musique 2018



Feux de la Saint-jean



Feux de la Saint-jean



1ère partie de «Happy Voice» par «Sol'Air», le 4 juillet 2018



Concert de «Happy Voice» le 4 juillet 2018



Marchés artisanaux du 25 juillet et 8 août 2018



Balade contée et musiquée par «Lapagaie», lors des marchés



Concert de «La Kiff'n co» le 1er août 2018



Concert de «Tricot Combo» le 15 août 2018



Concert de «Los Valdes» le 22 août 2018



Feu d'artifice, soirée de la fête Vieux Métiers



**Remerciements
à tous nos partenaires**



FÊTE DES VENDANGES

La fanfare NDP, Traditions Gestuelles de Vendée, et le comité des fêtes, tous 3 organisateurs de la fête des vendanges peuvent se féliciter de la grande réussite de l'événement qui prend de l'importance chaque année. Cette édition eut lieu sous un soleil éclatant.

Un remerciement à la municipalité pour son soutien dans l'organisation de cet événement qui défend l'identité historique de sa commune, ainsi que les 2 écoles pour leur implication dans cette belle fête.



La treillée

La vigne a été cultivée sur l'île d'Olonne depuis tellement longtemps qu'elle est ancrée dans le sang de tous les Islais. Elle représente avec le sel des marais salants la plus importante production historique du village.

De quoi remplir plus de 2000 barriques de vin, certaines années, qui sortait des 150 pressoirs présents sur la commune.

Représenter la viticulture locale autour d'un rassemblement comme celui du 13 octobre dernier est une nécessité absolue pour sauver ce métier millénaire et faire la passation du savoir des derniers anciens sages connaisseurs et témoins de la dure vie locale.

Quelle plus belle preuve de passation que de voir intervenir, lors de cette belle fête, les enfants des 2 écoles islaises ? Et quelle ne fût pas l'admiration générale de les entendre chanter si joyeusement et avec tant d'entrain la vieille chanson de l'île d'Olonne écrite par leurs arrière grands parents 90 ans plus tôt. «c'est un pays épatant la pibole ... Pibolant...»

Pour cette grande fête locale, une foule immense est venue goûter le bon moût juste sorti du pressoir.

Toute l'après midi les joyeux islais ont foulé au pied les raisins vendangés la veille dans une vieille vigne de «ragoutant» de «Grand-Champs» ainsi que dans «l'anegrette» de chez Delphine et Christian Nobiron.

Jean Paul, Jean Claude, Bertrand et Benjamin ont su mener la treillaie au rythme des cliquets «clac..clac..clac..clac...» Cette année le moût est très doux, le vin sera de qualité et fera «des étoiles dans les verres» aurait dit la mémé Jeanne du bistrot.

Dans le pressoir les raisins ont été écrasés sous l'oeil suspect des gabelous qui, en procédant au contrôle du transport de la vendange ont apporté à cette journée une véritable ambiance d'autrefois. «Barricote» et «Coin-coin» eux-mêmes contrôlés par les inspecteurs des douanes... L'histoire s'est en tout cas bien terminée pour Clovis et Germaine qui purent, grâce au bon sens des inspecteurs, poursuivre leur travail.

Les expositions sur l'histoire des salines islaises et le vieux matériel de cave ont reçu un franc succès dans la salorge où les enfants des écoles avaient apporté leur touche personnelle en décorant richement le célèbre bâtiment de leurs dessins colorés sur le thème du raisin et du sel.

Une dizaine d'exposants assuraient la promotion de leurs produits locaux : vins de Brem, légumes, confitures, sel et même du vermouth de la Brardière dont le producteur, M. Devalez a su expliquer avec passion la méthode de fabrication et les bienfaits de ce breuvage.

Tout au long de l'après-midi, les animations folkloriques n'ont pas cessé. Les danses anciennes réalisées par le groupe traditions gestuelles de Vendée ont été admirées, la jeune école de veuze menée par l'ami Dany dit «momo» a «sonné» et a mis à l'honneur ces élèves attentifs au maître.

Katia, Jacques et Romain ont ambiancé le coin bistrot avec l'accordéon et la trompette pendant que les barricots de «vin novia» faisaient vidange pour étancher la soif des chanteurs... « i partirons tortou quand la barrique s'ra le chu en hou ...»

Puis le tour du groupe de danseurs de Vouvant est arrivé : au son du violon ils ont su mettre une ambiance à faire danser les gars sur les barriques. Mais ça, c'était après l'annonce des 2 vainqueurs du concours de troussepinette organisé ce même jour par la municipalité. Encore une originalité du joyeux village.

Après un défilé en cortège à travers le bourg, passant devant le célèbre clocher pointu, l'assemblée menée par les jeunes veuzous a rejoint la nouvelle salle du Pré Neuf où 250 convives se sont rassemblés pour le grand repas des vendanges. La salle était comble.

Jusqu'à 2 h les convives ont pu se distraire grâce au dynamique groupe folklorique «La goulée d'ève» tout en dégustant un bon repas servi par la jeunesse des associations islaises qui avaient revêtu leurs plus beaux costumes traditionnels pour l'occasion.

Un tel succès comme on en rencontre rarement ne peut que convaincre les organisateurs du renouvellement de cet événement qui sait rassembler la population autour de l'amitié et les traditions.

Le rendez-vous est déjà posé pour cette nouvelle année du 26 au 28 septembre.



Les gagnants du concours de Troussepinette maison



Repas animé

Comme à son habitude, le CCAS a assuré ses missions avec les moyens modestes dont il dispose notamment dans ses missions d'accompagnement face à la solitude, la précarité, la maladie, les difficultés sociales et familiales.

Outre ces missions de base, le CCAS a proposé cette année encore différents services et différentes actions tels que :

LE SERVICE MINIBUS

Nous avons maintenu le service dédié à l'accompagnement des personnes âgées vers les zones commerciales, cela, grâce au bénévolat de nos chauffeurs. Le confort et la sécurité du minibus acquis par la commune en 2017 se révèle être un véritable outil pour lutter contre l'isolement et nous a permis de proposer aux utilisateurs habituels trois sorties payantes:

Au printemps «le grand parc du Puy du Fou»

A l'Automne le parc animalier «Planète Sauvage»

En Hiver «Marché de NOËL de Longeville»

Ainsi que deux sorties Cinéma.

Pour tous renseignements adressez vous en mairie après de Aurelie Souzeau : **02 51 33 11 72**



Sortie au parc du Puy du Fou



Découverte du Parc Animalier Planète Sauvage



LE DON DU SANG

Bonne nouvelle pour le don du sang !

Nous avons pu permettre à notre commune de s'inscrire dans le calendrier des collectes 2018 et 2019.

Ainsi, lors du 2ème Don du sang qui a eu lieu le 4 Décembre 2018 à l'Espace du Pré Neuf, **96** personnes sont venues donner leur sang.

Le Don du sang c'est QUOI?

Chaque année, 500 000 personnes adultes et enfants confondus ont besoin d'une transfusion sanguine pour combattre leurs maladies (leucémies, maladie de la moelle osseuse, cancers, hémorragies graves...)

Vous pouvez donner votre sang si :

- Vous avez entre 18 ans et 70 ans,
- Vous êtes en bonne santé,
- Votre poids est au moins égal à 50kg

«DONNER SON SANG, C'EST SAUVER DES VIES»

Rendez-vous le 11/06/2019



LE CCAS REND HOMMAGE

C'est avec beaucoup de tristesse que Monsieur le Maire et les membres du CCAS, ont accompagné à sa dernière demeure, leur ami et bénévole du CCAS, Damien BULTEAU qui nous a quittés le 11 Octobre 2018.

Durant de nombreuses années lui et sa femme ont rendu service à bon nombre de personnes en difficulté.

Bienveillant, serviable, discret Damien nous laisse le souvenir d'une personne aimante et fidèle en amitié.

A sa femme, sa fille et son petit fils nous renouvelons nos condoléances les plus sincères et les assurons de notre témoignage de sympathie.



GOÛTER DES AÎNÉS SUR LE THÈME DE L'HIVER ET DU FROID

Comme chaque année à la demande de Monsieur le Maire, les membres du CCAS ont organisé le goûter annuel des aînés, pour le plaisir des papilles et du bien vivre ensemble !

L'objectif de ce goûter est de se retrouver, d'échanger et danser pour ceux qui le souhaitent autour de délicieux desserts préparés par notre boulangerie et notre traiteur.

Un remerciement tout particulier à Sylvie Bonnin et à toute l'équipe de bénévoles pour la création de la décoration faite à la main.

Noël avant l'heure! Belle journée de partage.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : Animations autour du centenaire de l'armistice 1918

Vendredi 9 novembre 2018, préambule des commémorations de l'armistice 1918. Ateliers pédagogiques avec les élèves de CM2 des deux écoles.

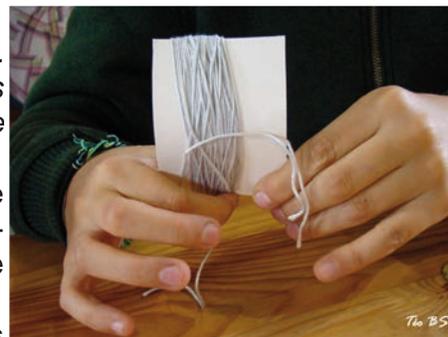
«Le passé est une partie de nous-mêmes, la plus essentielle peut-être. Tout le flot qui nous porte, toute la sève qui nous vivifie vient du passé...Les peuples qui occultent leur histoire sont bien souvent condamnés à la revivre dramatiquement.» Victor Hugo.

Les bénévoles de la bibliothèque, accompagnées de Coline Devé, jeune auteure ont accueilli les élèves du cours moyen des deux écoles, pour participer à une après-midi d'animations culturelle, créative autour du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale.

Les élèves, par petits groupes ont pu découvrir une exposition d'objets d'époque, une extraordinaire exposition de photos réalisée par Michel Sejourné et un montage vidéo suivi d'un quizz sur le rôle des femmes quand les hommes étaient au front.

Un atelier confection des poupées de laine NÉNETTE et RINTINTIN a été proposé pour le plus grand plaisir des enfants. Toutes les poupées ainsi réalisées ont été accrochées symboliquement en forme de COEUR et présentées à la population lors des commémorations officielles du Dimanche 11 Novembre 2018 à la SALORGE.

En fin de journée, Monsieur le Maire a offert la série complète en BD «La guerre des lulus», se rapportant à la guerre 14-18.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L' équipe qui anime la bibliothèque est constituée uniquement de bénévoles, soucieuses de partager le plaisir de la lecture et leur passion des livres. Les bénévoles assurent les permanences au public et aux écoles de la commune.

Ce service culturel de proximité a tenu cette année encore toutes ses promesses en terme d'offre d'animations et d'accueil du public.

ZOOM sur les actions 2018

- **Janvier** : Atelier PLIAGES avec des vieux livres pour les enfants du centre de loisirs.
- **Février** : Accueil des bébés nés sur la commune en 2017, chaque nouveau-né s'est vu remettre un livre TCHOUPI.
- **Avril** : La Fête du livre s'invite à l'Île d'Olonne, 4 temps forts :
 - Atelier conté autour du chocolat et de la gourmandise.
 - Atelier créatif pour les petits et les grands.
 - Atelier gourmand et lecture originale pour les ados en compagnie d'un Chef Pizza lolo.
 - Ludisaisons pour les plus petits de 6 mois à 3 ans
- **Juin** : En route pour le collège avec la remise des Dicos aux élèves de CM2.
- **Novembre** : Commémorations de la fin de la guerre 14/18 : 2 temps forts
 - 9 Novembre : Exposition et Atelier créatif autour de la vie des familles pendant la guerre.
 - 11 Novembre : Remise officielle du 2ème livre public «Poupées de tranchées» Coline Dévé, 17ans.
- 8 Décembre : Dédicaces à la bibliothèque du livre de **M. Camille RICHARD** «Si L'Île D'Olonne m'était conté»



Les horaires d'ouverture :

Du 01/09 au 01/07 le mardi de 16h30 à 18h30
et le samedi de 10h15 à 12h15

En juillet le mercredi de 16h30 à 18h30, le samedi de 10h15 à 10h15.
Fermé en août

LE LIVRE PUBLIC « POUPÉES DE TRANCHEES »

Le projet du livre public vient de la volonté de Fabrice Chabot de rendre hommage aux combattants de la grande guerre 14/18 et son souhait célébrer dignement le Centenaire de l'Armistice.

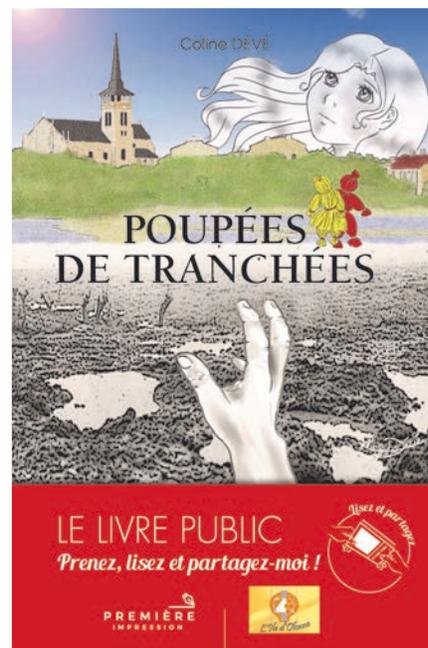
Le Livre Public porté par la commission bibliothèque et ses bénévoles fut validé à l'unanimité lors du conseil municipal du 25 juin 2018 avec la présence de la jeune auteure Coline DEVE et l'ambassadeur du livre public Michel Cavard.

Le premier partage du livre public eut lieu symboliquement le 11 Novembre 2018, avec la présence de l'éditeur François Michalon pour cet événement culturel.

Les principes du Livre Public, concept unique en France :

Le but : Offrir la lecture au plus grand nombre.

- Il est gratuit pour le lecteur qui pourra en plus de le lire, l'annoter, le partager, le transmettre, l'offrir ou le laisser dans un lieu public
- Le Livre Public donne la chance à un nouvel auteur d'être publié grâce au soutien d'un partenaire, la commune de l'Île d'Olonne.
- Ce partenaire contribue au rayonnement de la culture.
- En fin de vie, le livre est renvoyé à l'imprimeur, les commentaires sont conservés. Le livre est ensuite recyclé.



COMMÉMORATIONS du centenaire de l'armistice 1918

Le devoir de mémoire est une expression qui désigne l'obligation morale de se souvenir d'un événement historique et de ses victimes, afin de faire en sorte qu'un tel événement ne se reproduise jamais !

Le Dimanche 11 Novembre 2018, un siècle après la déclaration de l'armistice de la grande guerre 14/18, les Islais sont venus rendre hommage aux soldats morts aux combats.

Plusieurs temps forts ont ponctué cette journée d'hommage aux 58 jeunes soldats Islais qui ont péri au combat.

Rétrospective en images : **10H15** : Rassemblement à la Mairie aux cotés l'UNC



10H20 : Départ en fanfare avec Music and show, NDP, pour l'office religieux.



11H00 : Annonce du CESSER LE FEU au clairon suivi des 11 minutes où les cloches ont retenti dans toutes les communes de France.



11H30 : Cortège en fanfare jusqu'au cimetière pour un recueillement au monument aux morts.



11H40 : Discours officiels et dépose de gerbe après énumération des noms des soldats morts pour la France suivi d'un hymne national intergénérationnel entonné sous une pluie battante.



12H00 : Invitation de Monsieur le Maire au verre de l'amitié à la Salorge pour la remise officielle du 2ème Livre Public « Poupées de tranchées ».



13H30 : Repas Intergénérationnel



Belle journée de PAIX et de PARTAGE

PATRIMOINE ISLAIS

« Un beau succès pour la journée du Patrimoine 2018 ! »

Celle-ci s'est déroulée le dimanche 16 Septembre avec pour thème «Le Partage»

Nouvelle affiche et nouvelle activité à l'honneur : dégustation de produits locaux (vin, salicorne, fleur de sel, mogettes, semoule de millet, brioche) dans la Salorge en parallèle à la superbe exposition «travail et histoire du sel» de Paul Yohann Eveno.

Comme toujours, la visite de l'église était une réussite avec une équipe de paroissiens toujours pleine d'énergie et la belle présentation des vêtements liturgiques ; le clocher a été fort prisé par les visiteurs.

13 nouvelles familles ont répondu présentes pour la visite guidée des lieux emblématiques de l'Île d'Olonne et le pot d'accueil de notre Maire Fabrice Chabot.

D'autres projets pour le futur :

- exposition des différents outils d'agriculture dans l'espace Mandret en lien avec la cave d'autrefois.
- renouveler la dégustation des produits locaux.
- apporter quelques modifications au musée de la petite gare (nouvelle exposition et relooking).

Président de l'association SMPI : Laurent BATY - Site internet : smpi85340.jimdo.com



Rencontre du 9 septembre avec l'AVAM et découverte des lieux emblématiques de l'Île d'Olonne



Journée du Patrimoine du 16 septembre
Accueil des nouveaux arrivants

LE TÉLÉTHON

Cette année encore, les associations de l'Île d'Olonne, les entreprises locales, la municipalité et les services enfance/ jeunesse de la commune se sont mobilisés pour le Téléthon.

L'OGEC de l'école Sainte Anne s'est proposé comme porteur du contrat du Téléthon sur la commune de l'Île d'Olonne. Une bonne partie des associations se sont réunies pour mettre en place une animation à l'espace de Pré-Neuf.

Malgré une affluence en baisse, les dons ont été encore très importants. Résultat : 4937,40 € récoltés cette année. Une belle somme pour une commune de moins de 3000 habitants.

Merci à l'ensemble des donateurs et nous pouvons être fiers de la somme récoltée, pour une commune de notre taille.

Alors à l'année prochaine !



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Music and Show NDP

La saison dernière fut encore une réussite pour le Music and Show Notre Dame des Paludiers. Le groupe s'est produit plus de 13 fois, de Blainville sur Orne (14) à Carelle (53) en passant par Oradour sur Vayres (87). Ce sont 13 prestations musicales en plus de l'organisation de ses trois vide-greniers annuels ainsi que son repas spectacle qui ont occupé le groupe cette année. De plus, ce fut l'année des records. L'influence des 55ème Pucés Islaises du mois de Juin a été la meilleure depuis sa création. Et le record a presque été battu pour les 56ème Pucés Islaises.



Cette année encore, de nouvelles recrues nous ont rejoints et devraient intégrer les rangs d'ici la saison prochaine qui promet d'être attrayante avec notamment deux prestations sur deux jours.

Nous vous invitons à venir nous rencontrer lors des répétitions le jeudi soir de 20h à 22h et le dimanche matin de 10h30 à 12h à la salle de la redoute.

Dates à retenir : **Loto le 3 Mars - Pucés Islaises 28 Avril, 30 Juin et 4 Aout 2019.**

Président : **Retail Ghislain (Tel : 06 19 28 73 41)**

ACAIO

L'association l'ACAIO pour la 8 ème année est heureuse de promouvoir l'artisanat et le commerce à l'île d'Olonne. Tous les professionnels sont à votre écoute pour vos projets

Nos actions à venir :

Participation au Téléthon avec dons et panier garni.

La distribution de l'agenda dans chaque foyer islais.

Notre galette des rois.

Le salon des artisans le 29/30 avril 2019 à l'espace du Pré Neuf.

Et les marchés nocturnes par le biais de la municipalité.

Vous êtes une entreprise de l'île d'Olonne et vous désirez apparaître dans l'agenda ou rejoindre l'association, alors vous pouvez nous contacter. La cotisation de 110 € comprend votre pub dans l'agenda.

Ensemble nous serons plus forts, rejoignez-nous.

Richard Régis, tél : 06 09 63 55 24



SOL'AIR

L'association de l'Ensemble Vocal SOL'AIR rassemble une soixantaine de choristes autour de son dynamique chef de chœur Gregory Puffer. Son répertoire comprend des chansons de variété française d'hier et d'aujourd'hui. L'Ensemble a présenté deux concerts dans l'année 2018.

Le premier en février à Saint Mathurin au profit d'une association caritative. Cette année, c'était la SNSM à qui a été remis un chèque de 300 euros.

Le second à l'île d'Olonne, en juin pour le plaisir du public.

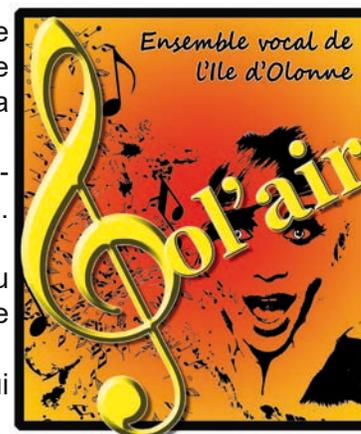
Ce rythme de deux concerts par an permet à SOL'AIR de travailler un nouveau répertoire chaque année, et de reprendre d'anciens morceaux avec la volonté de mieux faire à chaque représentation.

L'ensemble vocal SOL'AIR est toujours heureux de participer aux manifestations qui lui sont proposées (marché de Noël ou les mercredis de l'été...).

SIMPLEMENT CHANTER POUR LE PLAISIR DE PARTAGER !!!

Contact : **Allan Giraud-Puffer - 06 72 22 50 84**

ou **Suzanne Dupont - 06 84 42 59 82**



TGV (Tradition Gestuelle en Vendée)

Après avoir fêté en début d'année ses 20 ans d'existence, l'association "Traditions Gestuelles en Vendée" a changé de présidence, Xavier Chauvière créateur du groupe laissant sa place à Yohan Eveno.

Poursuivre les activités existantes et en développer de nouvelles sont en projet. Parmi elles "l'étude et la mise en valeur de l'histoire de la commune".

Cette année "Traditions Gestuelle en Vendée" a été marquée par l'animation des feux de la St Jean, très ancienne fête populaire et par la 3ème édition de la fête des vendanges à la salorge nouvellement restaurée.

Ces 2 événements ont obtenu un réel succès et seront renouvelés cette année.

2019 sera marquée par la réhabilitation de "l'îlot Mandret", lieu symbolique du bourg, qui permettra à l'association d'y organiser des événements traditionnels mettant en valeur l'histoire, le patrimoine et l'esprit festif du village.

"Traditions Gestuelles en Vendée", riche de 50 adhérents tous très impliqués, est ouverte à l'entrée de nouvelles personnes musiciennes, danseuses où possédant un savoir-faire ancien. Elle remercie la municipalité, La fanfare NDP et le Comité des fêtes pour leur soutien, leur participation et leur aide aux animations du groupe.

Renseignements : **Patrick Gervier, secrétaire : 0682579857 - Yohan Eveno, président : 06 27 35 21 98**



LAPAGAÏE

Forte de ses quinze années d'expérience, l'association LAPAGAÏE vous invite à la suivre lors de ses animations dont vous trouverez le détail sur notre site.

Vous pourrez aussi découvrir ou redécouvrir les différentes activités que propose l'association (dances traditionnelles, accordéon diatonique, chant à la goule, patois...). Durant la saison passée, LAPAGAÏE a mis en avant ces différents ateliers lors de concerts, veillée à danser ou veillée patoisante.



Pendant toute cette nouvelle saison 2018-2019 vous pourrez toujours nous retrouver dans l'Espace du Pré Neuf pour des Bals Folks, des Veillées à Danser, des spectacles autour de la culture traditionnelle d'ici et d'ailleurs.

Des nouveautés ont fait leur apparition :

Des rencontres autour de la danse traditionnelle et de la musique

- Danses traditionnelles à thème :

Nouveau rendez-vous mensuel, sous forme de mini stage où seront abordées des danses d'ici et d'ailleurs dont des pas de base à pratiquer lors de nos bals folks ou veillées à danser.

- Accordéon diatonique

Une rencontre par mois, travail autour de morceaux à 1 voix, 2 voix, chanter en jouant, danser en jouant, mettre des accords sur du trad' ou chants de mer pour l'accordéon diatonique.

- Nouvel instrument : la Vielle. Une rencontre tous les 2 mois

Intervention de Dominique Gravouille, grand «vieux», qui interviendra avec un répertoire traditionnel de Bretagne, de Vendée et d'ailleurs, basé sur le rythme, l'harmonisation, l'improvisation et l'arrangement.

- Groupe LAPAGAÏE : Nouveau répertoire

Nouveau répertoire à son activité : Musiques et chants traditionnels de mer

- Nouveau Festival "Du Trad' en Pagaïe"

Fort de son succès en 2017, l'association réfléchit à programmer un nouveau festival en octobre 2019.

A bientôt au détour d'un chemin, ou d'un parquet !

Renseignements : <http://lapagaieunblogfr.unblog.fr/>

Courriel : association.lapagaie@orange.fr

LES AMIS DU MARAIS



Le club compte actuellement 146 adhérents
Réunions jeux : tous les mardis : belotte, aluette, tarot, scrabble
et pour 2019, création d'un atelier créatif
Randonnée : les jeudis après midi
Pétanque : les vendredis après-midi d'avril à novembre
de 15h à 18h au stade la Redoute.
Nous avons organisé également 3 repas, 2 bals cette année, 3
sorties à la journée et 1 voyage de 5 jours et 4 nuits à CANTABRIE
en Espagne avec le club « les Glaieuls » de St Mathurin.
Venez nous rejoindre si vous souhaitez passer un bon moment, vous serez les bienvenus.
Pour tout renseignement :
Présidente : **Mireille BERTHE 06.45.90.77.68, E-mail : berthe.mireille@bbox.fr**



Comité d'échange ILE D'OLONNE-VAIRÉ/HEIMENKIRCH

Notre association se charge de gérer les contacts et les déplacements entre les trois communes signataires de la charte du jumelage. Dans ce cadre nous organisons une à deux fois par an un séjour en Bavière, et une soirée choucroute dansante dans le but de financer ces déplacements. En 2018 , quatre jours début Mai pour les fêtes de Mai.

En outre nous participons à la journée des associations à VAIRÉ, au marché de Noël de VAIRÉ.

Nous avons assuré aussi un stand à la journée des associations de l'agglomération des Sables, ainsi qu'à l'assemblée de l'AJVA aux HERBIERS.

Chaque année nous vous invitons à venir découvrir Heimenkirch pour le marché de l'Avent.

En 2019 ce sera le tour de nos amis allemands de venir nous rendre visite, nous comptons sur votre présence pour les accueillir avec autant de chaleur que lorsque nous sommes reçus en Bavière.

Contact : **Martine PIEDAGNEL - 02 51 23 18 92**
E-mail : ce.heimenkirch@laposte.net

COMMUNES AMIES
GEMEINDEFREUNDSCHAFT



COMITÉ DES FÊTES

Cette année encore, le Comité des Fêtes est heureux d'avoir pu organiser la Fête des Vieux Métiers et d'avoir pu participer au Téléthon, à la Fête de la Musique ou encore à la Fête des Vendanges.

Nous saluons l'aide précieuse des bénévoles. Nous les solliciterons à nouveau et les remercions par avance.

Grâce aux résultats générés, les associations, présentes dans la Fête des Vieux Métiers, peuvent financer des voyages aux enfants ou leur offrir des maillots de sport, etc.

Lors de la dernière assemblée, une co-présidence a été mise en place suite au départ de ce rôle de Bruno Louis. Ce sont Luc Arnaud et Franck Brossard qui sont nommés. De ce fait, nous tenons à remercier sincèrement Bruno Louis pour son investissement durant toutes ses années de présidence et sommes heureux de le compter toujours parmi nous pour les années à venir.

Après une année 2018, riche en animations à l'île d'Olonne, une nouvelle manifestation va voir le jour en 2019, « le 10 K'île de la St Patoche », qui se déroulera le samedi 23 mars. Vous pourrez vous inscrire pour une marche à pied ou une course de 5 ou 10 kms sur les sentiers des marais de l'île d'Olonne ensuite suivra une soirée aux couleurs de la St Patrick. Enfin, nous vous rappelons les dates de la fête des vieux métiers 2019 qui se déroulera le 20-21 juillet.

Pour tous renseignements, merci de nous envoyer un message à l'adresse mail suivante : festivitesiledolonne@gmail.com

Nous vous souhaitons une bonne année 2019 !



FEST'OLONNE



La Municipalité de l'Île d'Olonne a organisé son 1er festival de Musique Celtique «Celt'Ilonne» afin de fêter le dixième anniversaire des Mercredis de l'été tout en souhaitant mettre à l'honneur l'importance de la musique celtique sur la commune par la présence historique des Bagads. C'est dans l'esprit de cette dynamique qu'a été créée l'association Fest'Ilonne composée d'un conseil d'administration de 9 personnes pour soutenir la mairie dans l'organisation du festival Celt'Ilonne. Elle a apporté toute sa motivation et son savoir-faire à la mise en œuvre de ce grand événement musical. Entourée de plus de 150 bénévoles, nous avons tous œuvré à la pleine réussite de ce festival.

A cette occasion, du 18 au 20 juillet 2018, des artistes de renommée internationale se sont produits sur la scène de l'Île d'Olonne : **le bagad X.X. Celtes, Gwennyn, Tri Yann, Dan Ar Braz, Clarisse Lavanant, The Celtic Social Club, Ronan Le Bars « Group » et Nolwenn Leroy.**

Nous remercions tous les bénévoles mais aussi les partenaires qui se sont impliqués au festival en vous disant que sans vous, cet événement n'aurait pu être possible. Du fond du cœur merci!

Association Fest'Ilonne : festilonne@gmail.com

ADMR L'Île d'Olonne-Vairé-Saint Mathurin

Aide à domicile près de chez vous.



Notre association locale ADMR Vertozance intervient sur les trois communes de L'Île d'Olonne, Saint Mathurin et Vairé. Depuis plus de 70 ans, L'ADMR propose des services à domicile pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap (ménage, repassage, aide à la toilette, courses, téléassistance, ...) mais aussi aide à la famille avec notamment la garde d'enfants à domicile.

Nos 14 salariées sont les piliers de notre association. Elles viennent en aide à plus de 160 personnes. Grâce à notre réseau, elles peuvent bénéficier de formations dans de nombreux domaines (handicap, Alzheimer, petite enfance, entretien du linge et de la maison, aide à la mobilisation, ...) qui, en plus de leur savoir faire personnel, leur apportent de nouvelles compétences professionnelles.

Nous sommes 8 bénévoles qui avons choisi de donner un peu de notre temps pour gérer l'association, visiter les personnes âgées, proposer ou participer à des animations.

Nous avons ainsi organisé le 26 janvier 2018, pour les personnes auprès desquelles nous intervenons, la traditionnelle galette et y avons invité les résidents de l'EPADH de Vairé, initiative particulièrement appréciée. Plus nombreux, nous pourrions développer encore nos actions. C'est bien volontiers que nous accueillerions ceux et celles qui voudraient bien se joindre à nous.

Vous pouvez venir nous rencontrer lors de nos permanences **les lundi et jeudi de 9h30 à 11h30** à notre local de Vairé 2, rue des douves ou nous contacter au **0251203177 du lundi au vendredi** ou par mail à paysdesolonne@admr85.org



OGEC Ecole Saint-Anne

L'OGEC de l'école Sainte Anne est une association, constituée de parents d'élèves, qui a pour rôle d'offrir aux enfants et aux enseignants de bonnes conditions de travail en veillant au bon entretien des locaux de l'école et en participant au renouvellement du matériel pédagogique. En lien avec l'association des parents d'élèves de l'école (APEL), nous participons également financièrement aux diverses sorties organisées tout au long de l'année. Pour tout cela, nous organisons diverses manifestations qui permettent de récolter des fonds. Les dates à retenir pour cette année 2018/2019 sont :



- LOTO Salle du Havre d'Olonne les 17 novembre 2018 et 20 janvier 2019
- Le Marché de Noël (organisé dans les locaux de l'école Sainte Anne) : 14 Décembre 2018
- Une soirée Théâtre qui se déroulera à la salle du Pré Neuf le 9 Mars 2019

Pour les nouvelles familles, vous pouvez contacter M. BRUNET Christophe au 02 51 90 79 61 et pour tous renseignements sur l'association, vous pouvez contacter **Christophe PEIGNEY au 06 88 97 31 41.**

UNC (Union Nationale des Anciens Combattants)

Cette année, le Congrès de l'UNC s'est déroulé à Saint-Etienne du Bois. Un regroupement de 3 000 personnes environ et 176 porte-drapeaux, avec des représentants de l'Île d'Olonne. Ci-dessus Robert Massé et André Bouet (durée du défilé 1h).



VOYAGE A MORNAC : L'ensemble des adhérents a apprécié cette magnifique journée. Voyage en petit train, un bon repas, promenade en bateau sur la Seudre et visite très intéressante du village.

Contact : **Léon Guillet, président, téléphone : 02 51 95 32 08**

APMO (Association pour la Préservation des Marais des Olonnes)

L'APMO dont l'objectif est de faire connaître et protéger le territoire des marais de 6 communes, rassemble 180 adhérents tous propriétaires, locataires ou jouant un rôle dans la gestion de près de 2000 hectares de zone humide.

Créée il y'a 25 ans, elle est présidée depuis 2017 par Jean Claude Boivineau.

Il ne faut pas la confondre avec "l'Association Syndicale des Marais de la Gachère" présidée par Daniel Remignon qui elle, fédère automatiquement la totalité des propriétaires de marais depuis sa création en 1836.

L'APMO a pour but de protéger nos marais par le biais direct des personnes les utilisant. Elle lutte contre les espèces invasives telles que le baccharis, l'herbe de la pampa, la jusie, les ragondins et les cormorans. Elle incite et aide à la plantation des tamaris pour maintenir les berges, guide les propriétaires et leurs gestionnaires pour gérer les mouvements d'eaux et empoissonner au mieux leur marais, lutte contre la plantation des cupressus et l'arrivée nouvelle des friches depuis l'abandon de l'écobuage.

La prochaine assemblée générale est fixée au 2 février prochain et sera ouverte à tous les propriétaires et ayants droits (locataires, gestionnaires et passionnés par les marais d'Olonne).

Contact : **Jean Claude Boivineau 06 34 19 55 60**
Bernard Trichet 06 49 95 57 48



Association des familles VRIGON-BONNAMY-TRAINEAU Recherche des filiations généalogiques

Comme pour les années précédentes, en 2018 notre association a recensé les événements familiaux qui nous sont donnés (naissances, mariage, décès) pour les notifier dans l'un des 3 livres de notre généalogie. Ces événements mis à jour sont également portés dans notre bulletin annuel édité en début d'année et offert aux adhérents à jour de leur cotisation. A ce jour, 104 familles sont adhérentes à notre association. Actuellement nous sommes en préparation de notre prochain bulletin 2019. Contact pour l'association: Monsieur Camille Richard 1 impasse des tamaris à l'île d'Olonne
Tel : **02.51.33.11.79** ou courriel : jean-marc.macouin@wanadoo.fr



LES AMIS DE MAKO (Burkina-Faso)

Cette année 2018 a été une nouvelle occasion pour les membres de l'association les AMIS DE MAKO de démontrer leur motivation et leur engagement pour soutenir le village de Mako (Burkina Faso). Nous continuons d'œuvrer pour améliorer les conditions de vie des habitants de ce village ami.



L'année a débuté par la présentation des images et des dernières informations rapportées par le groupe de 7 membres de l'association revenus d'une mission auprès du village.

Ce fut l'occasion de constater la construction effective de la 5ème classe et d'annoncer officiellement le lancement de la construction de la 6ème classe. Les nombreux échanges réalisés sur place avec les villageois, nous amènent désormais à orienter nos prochaines actions vers la santé. Ce sera la rénovation de la maternité du village.

Pour atteindre nos objectifs, toujours très mobilisés, les Amis de Mako ont organisé une Soirée Soleil en octobre pour vous faire danser sur des rythmes ensoleillés et déguster quelques bons petits plats du soleil faits maison. Si vous souhaitez nous rejoindre et participer à nos actions, n'hésitez pas à nous contacter.

Président : **William TRIPONEY** : **06 86 21 56 38** - Mail: lesamisdemako@gmail.com

 Facebook: **Les Amis de Mako**

LA PALETTE ISLAISE

La Palette Islaise, association de peintres amateurs de l'île d'Olonne se réunit tous les mercredi de septembre à juin, de 14h30 à 17h30 au Logis du Marais, place de l'Eglise de l'île d'Olonne. Le bureau s'est renouvelé lors de son Assemblée Générale du 17 octobre 2018.

Le nouveau bureau est composé de :
Président : Alain DELATTRE ,
Trésorier : Yves ROUXEL,
Secrétaire Dominique VALLETTE,
Membres actifs : Daniel JADOT et Henri MARTINAT



Contact de l'association : **M. Alain DELATTRE**,
43, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 85150 VAIRÉ
Tél. **02 44 41 17 88** / Mél : alain.delattre7@orange.fr

LIL "A" FLEURS

Transmettre fidèlement les principes et les enseignements du Docteur Bach sous forme d'ateliers et de conférences. Interventions dans le monde associatif.

- Conseiller et orienter la personne sur les fleurs de Bach correspondant à ce qu'elle vit.
- Animer des formations



Ces interventions sont données par une conseillère-enseignante agréée BRFP du centre Bach en Grande Bretagne : Marie-Christine Brunault.

Suite au décès de son président en Juin 2017, un nouveau président a été élu : M. Joseph Brunault

Le 1er salon du Bien-Etre du dimanche 29 Octobre 2017 a été une réussite avec plus de 500 entrées. Vu ce succès les membres de l'association ont décidé de renouveler cette manifestation le 4 Novembre 2018 avec en plus la participation de producteurs Bio locaux. Cette année les bénéficiaires des entrées et de la restauration allaient à l'association : «Les Amis de Mako».

Début Novembre : Lil'A'Fleurs a participé aux colloques sur les animaux de compagnie qui se déroulaient aux Etablères à la Roche-sur-Yon.

Au printemps : Journée pédagogique à Vendreuvres (86) aux Vergers du Haras. Sortie nature pour découvrir les fleurs de Bach dans leur biotope.

La mise en place d'ateliers-permanence a eu une forte participation : Ces ateliers-permanence, sont un nouvel outil pédagogique permettant à toutes personnes de découvrir les fleurs de Bach et d'apprendre à s'en servir pour soi et pour ses proches Cette formule est basée sur 4 mots : elle permet l'accès à une formation de qualité pour des personnes qui n'auraient pas envie de s'engager sur des formations validées par le centre Bach.

Pour toutes les dates de ces formations et des ateliers-permanence, veuillez vous rapprocher de l'Il'A'Fleurs Joseph Brunault, Président de l'association.

Pour découvrir les activités de l'association vous pouvez aller sur le site : www.fleurs-de-bach-brunaultmc.fr
Contact : **06.84.40.32.01** et **02.51.22.32.98** ou demande d'information à : brunault.jmc@wanadoo.fr

LE PHOTOCLUB ISLAIS

Nous nous réunissons au logis des marais, salle des Gabelous le lundi de 14h30 à 16h30 (logiciels et montages diaporamas), le mercredi de 20h30 à 22h30 (analyse de photos).

Nous sommes sortis cette année au Parc de la Cour d'Aron pour y photographier les lotus. Nous nous sommes retrouvés également en fin d'hiver à la « Bourrine à Rosalie » dans le Pays de Mont et à l'automne pour photographier le vieux Talmont, dans le but de travailler sur des diaporamas. (Ambiance très conviviale).

Nous sommes présents pour photographier les mercredis de l'été et la fête des vieux métiers.

Nous bénéficions également d'un spot lors du Festival à « Ciel Ouvert » organisé par l'association « L'Œil ». Venez nous rejoindre et venez surtout profiter de notre 10ème semaine de la photographie du 02 au 10 février 2019 qui aura pour thème « La Fête ». - **Evelyne Guedon**, présidente, tél : **02 51 90 71 34**



L'OEIL

L'association « l'Œil » propose une ballade photographique, un voyage à ciel ouvert, à la découverte de



photographies exposées au coeur du bourg de l'île d'Olonne, sur les murets, les maisons, les places, les jardins, les chemins, les marais...

Une exposition à découvrir du mois de juin à fin septembre par la population locale et vendéenne, mais aussi par les amateurs de photographies, par les groupes venant à la découverte de la faune et la flore de nos marais, par les touristes présents à cette saison.

Nos trois premières éditions ont été une réussite, avec la présence de photographes amateurs ou professionnels. En 2016, nous avons exposé 48 photographies, en 2017 nous sommes passés à 84 photographies et en 2018 à 127 photographies...

Nous espérons vous retrouver très nombreux lors de la prochaine édition, et nous comptons sur votre soutien et vos encouragements pour que 2019 soit une nouvelle réussite.

Le président : **Jean-jacques CHAPELIN** Tél : **06 07 13 60 59**



USEP Les Salines

L'association USEP de l'école publique Les Salines, section de l'amicale laïque, permet aux enfants de l'école de participer sur temps scolaire aux activités organisées par le comité départemental USEP : randos-contées, rencontres gymnastiques pour les maternelles, rencontres sportives, P'tit tour vélo, pour les élèves de l'élémentaire. Elle permet aussi aux élèves de CE2, CM1, CM2 licenciés, de participer aux activités départementales hors temps scolaire, mais aussi de bénéficier d'activités les mercredis ou le soir encadrées par les animateurs bénévoles ; randonnées, sortie nature, bricolage, cuisine, activités sportives, surf et depuis l'année dernière d'une sortie avec nuitée.

Renseignements **Me Lelièvre 02 51 04 06 36**



RANDO AUZANCE ET VERTONNE

Activité : L'association «Rando Auzance Vertonne» regroupe les femmes et les hommes souhaitant réaliser la pratique hebdomadaire de la randonnée pédestre dans l'esprit défini par la Fédération Française de Randonnée.

Notre siège social : Mairie de Sainte Foy.

Concrètement nous organisons, pour nos adhérents, un programme annuel de randonnées (8 à 12 kms) à effectuer tous les jeudis après-midi, de septembre à juin, sur les sentiers balisés se situant sur un périmètre maximum de 20 kms autour des 4 communes

concernées : L'ILE D'OLONNE, SAINTE FOY, SAINT-MATHURIN, VAIRÉ.

Durant la saison estivale : soit en Juillet et Août de chaque année, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération et l'Office de Tourisme nous organisons les randonnées « CHEMIN FAISANT » ouvertes à tous, adhérents ou non, et ce sur les 3 communes suivantes : L'ILE D'OLONNE, SAINTE FOY, VAIRE. Nous avons recensé cette saison 2018 : 364 participants dont 195 personnes extérieures à l'association. Il sera fait don des recettes, soit 250€ à la ligue contre le cancer, et 250€ au téléthon.

Renseignements et inscriptions auprès de l'une des 4 personnes suivantes :

Président et correspondant SAINT MATHURIN : Bernard BIBARD tel 06 88 45 58 74

Vice-Président et correspondant ILE D'OLONNE : **Jean-Claude PARPAILLON : 07 88 64 19 23**

Vice-Président et correspondant SAINTE-FOY : Jean-Paul GALPIN : 06 85 73 53 81

Vice-Président et correspondant VAIRE : Alain DESCHAMPS : 06 72 81 39 17

Les adhésions sont accessibles aux habitants des 4 communes : L'ILE D'OLONNE, SAINTE FOY, SAINT MATHURIN et VAIRE et ce uniquement en septembre de chaque année.

Nous sommes 96 adhérents pour l'année sportive en cours soit 15 de plus que l'année dernière.

Le Président : **Bernard BIBARD** - Le Secrétaire : **Claude ROBIN**



TCIO (Tennis Club de L'île d'Olonne)

Association sportive conviviale comptant une vingtaine de licenciés.

Suivant leurs envies, les adhérents jouent en compétition ou en loisir.

Nous avons trois équipes engagées en championnat : une équipe féminine, une équipe masculine sénior, une équipe masculine de + 35 ans.

Nous recherchons des joueuses pour rejoindre notre équipe féminine.

Des cours sont dispensés le mardi et le mercredi soir.

Contact : tennisclubiledolonne@gmail.com ou par téléphone **06 60 74 26 00**



MOTO CLUB L'ASPI-RATION

L'Aspi-Ration est une association loi 1901 créée en février 2013, qui a pour but d'organiser des balades et participer à des manifestations liées à notre passion commune, la moto.

En 2018, l'Aspi-Ration c'est :

- Des sorties à la journée ou au week-end
- L'organisation de manifestations (salon de la moto ancienne et balade pour le téléthon)
- La participation à des encadrements sécurité (balade des pères Noël, semi-marathon des olonnes et balade zonta)

- Mais aussi participation à un stage sécurité moto avec Sen2rm

L'association compte en 2018, 27 adhérents (hors conjoints) dont 6 femmes. Constitution du bureau :

- Président : **Frédéric Mandin**, 2 rue de la Garenne, 85340 l'île d'olonne.

Tél. **06 12 78 44 73**

- Vice-Président : Vincent Durandet

- Trésorier : Jacky Gillaizeau

- Secrétaire : Clarisse Mary - Secrétaire Adjoint : Gérard Naslin

Vous possédez un 2 ou 3 roues supérieur à 125cm³, n'hésitez pas à nous contacter pour faire une sortie avec nous dans la bonne humeur et la convivialité.

1^{ER} JUILLET 2018
À L'ÎLE D'OLONNE - SALLE DU PRÉ-NEUF
VENDEE (85)

MOTORCYCLE
SALON de la MOTO
ANCIENNE

3^{EME} EDITION

Organisé par LE CLUB MOTO ASPIRATION

Démonstration de ravitaillement

Démonstration de sécurité routière avec SEN2RM

Concerts Rock du groupe Humbucker

Concours d'élégance avec remise de prix

VENEZ EXPOSER VOTRE MOTO

CONTACT :
moclub.aspiration@gmail.com
06.12.78.44.73 (après 18h00)

ENTRÉE GRATUITE
DE 10H À 18H
Restauration sur place

GYMNASTIQUE/YOGA

COURS GYMNASTIQUE ADULTES

L'association Familles Rurales vous propose des cours d'activités physiques par Laurent G'Schvind Educateur Sportif diplômé d'état à la salle polyvalente Espace du Pré-Neuf.

- Le lundi 20h-21h
- Le mardi 11h-12h
- Le mercredi 19h30-20h30
- Le jeudi 11h-12h

Des cours variés vous sont proposés : Body Training, L.I.A, Renforcement musculaire, Cuisses-Abdos-Fessiers, Circuit Training Cardio et Renfo, Zumba, Pilates, Stretching...

L'inscription est pour les quatre cours par semaine. Certificat médical obligatoire.

Les jeunes, les seniors et les messieurs sont également les bienvenus.

Vous pouvez venir essayer sans engagement, la première semaine est gratuite

Contact **Patricia Richard 02.51.90.75.05** ou **Christelle Jarny 02.51.21.10.29**



YOGA

L'association Familles Rurales vous propose une séance de yoga pendant une heure et 1/2. Salle polyvalente Espace du pré neuf de 16h30 à 18h00 le mercredi sauf vacances scolaires. Toute personne peut pratiquer le yoga et cela à n'importe quel moment de sa vie.

Chacun adoptera la posture qui lui convient le mieux et cela dans la plus grande simplicité. Les cours proposés par Jean Michel, professeur de Yoga, comprennent l'apprentissage du souffle, les postures, la relaxation, la concentration, la méditation... Les cours sont mixtes.

Le premier cours est sans engagement, venez essayer

L'inscription peut se faire en cours d'année. Certificat médical obligatoire

Venir avec un tapis, une bouteille d'eau et une petite couverture

Contact **Sylvie Raffin 02.51.90.70.70** ou

Patricia Richard 02.51.90.75.05



ASPI BASKET

L'ASPI Basket est une association sportive de l'île d'Olonne. Elle compte 10 équipes soit environ 90 licenciés. Parmi ces équipes, il y en a 4 en ententes avec le POB (Pays des Olonnes Basket) et une autre avec Brem-Brétignolles. Toutes ces équipes participent aux championnats départementaux. Notre association permet l'apprentissage et la pratique du basket dès l'âge de 6 ans. Plusieurs entraînements sont proposés par semaine afin d'initier les joueurs aux bases techniques.

Cette année, le club compte 14 membres dans le bureau, cette hausse de bénévoles va nous permettre de repartir sur une nouvelle dynamique. Notre objectif est de permettre aux licenciés de tous niveaux et de tous âges de s'épanouir dans la pratique de leur sport favori. Afin d'y parvenir, nous comptons sur les initiatives de chacun pour que notre culture du basket puisse perdurer. L'ASPI Basket s'engage également dans différents événements au sein de la commune et compte durant l'année sportive en cours organiser différentes manifestations.

N'hésitez pas à nous rejoindre, tous ensemble nous serons plus forts !

Contact : **GODIN Marie-Andrée, secrétaire, au 06 84 05 75 99 - mail : aspibasket85@gmail.com**



ASPI FOOT

Les différentes équipes « jeunes » engagées par le club de l'ASPI Foot pour la saison 2018-2019 sont : deux équipes en football à 3 (U6-U7), deux équipes en football à 5 (U8-U9), une équipe en football à 8 (U10-U11). Nous connaissons une augmentation du nombre de licenciés ce qui nous a permis d'engager une seconde équipe sénior, l'équipe première évoluant en division 4 et l'équipe réserve en division 5. Le club de l'ASPI Foot a le plaisir d'accueillir de nouveaux dirigeants et un plus grand nombre de jeunes joueurs que les saisons passées. L'ASPI Foot veut rester un club convivial, celles et ceux qui souhaiteraient intégrer le club peuvent nous contacter ou venir au stade les soirs d'entraînements. Plusieurs événements sont organisés au cours de l'année, tels les lotos, la participation à la fête des Vieux Métiers, le tournoi inter-quartiers mais aussi des « ateliers football » destinés aux plus jeunes afin qu'ils puissent découvrir notre sport. Les inscriptions pour le football d'animation sont ouvertes toute l'année, les entraînements se déroulent le mercredi à 18h. Les entraînements des séniors sont le mercredi et le vendredi à 19h30.



Le président : **MARIE Christophe 06 80 25 30 81 - mail : 0908christophe@gmail.com**

SOBAD 85



Le SObad85 compte près de 250 licenciés sur l'agglomération des Sables d'Olonne.

Fort du recrutement d'un Entraîneur à temps plein, le SObad85 entrevoit de nouveaux horizons :

L'ambition de monter en division régionale une des 9 équipes adultes inscrites en championnat départemental.

L'accompagnement de ses jeunes au plus haut niveau, avec notamment plusieurs participations au championnat de France jeunes.

Développer le badminton pour tous en accentuant les animations internes et externes.

Cette année, quatre tournois seront organisés par le SObad85, dont la fameuse Bad'olonnoise regroupant 300 joueurs le week end du 6 et 7 juillet 2019.

Que vous soyez compétiteurs ou non, agés de 5 à 99 ans, Il n'est jamais trop tard pour s'inscrire et (re)découvrir le Badminton près de chez vous !

contact@sobad85.fr



JUST'A CORPS

Just'A'Corps souhaite promouvoir la pratique de la danse classique et modern'jazz , ainsi que la gym Pilates sur les 2 communes Ile d'Olonne et Saint-Mathurin.



Les cours de danse Modern Jazz et Gymnastique Pilates sont assurés par Céline Suaudeau et les cours de danse classique par Hortence Digeon.

Cette année l'association propose une nouvelle activité. Il s'agit de la barre à terre (tous niveaux: adultes et ados) .

La barre au sol, qu'on appelle également barre à terre, est une technique de danse qui se déroule entièrement au sol...et sans barre ! Elle permet, grâce à différents exercices ciblés, de développer la tonicité musculaire et la souplesse en travaillant les ouvertures et placements.

Les manifestations «phare» de l'association sont la présentation de plusieurs chorégraphies de danse lors de «Danse ton Week-end» ou lors de la fête de la musique ainsi que le gala.

Ce dernier aura lieu le samedi 15 juin et mettra en scène des danses apprises au cours de l'année.

Coordonnées : **présidente Lydie Poiron 0616602971**

email: justacorps85@gmail.com

facebook: Just'A'Corps



SEA SAL'N SWING

Tous les Jeudis soirs à partir de 20h30, Sea Sals'n Swing propose des cours de danse :

- Rock Swing avec Corinne et Fabrice,
- Salsa Porto avec Angelina et Fabrice,

Nous donnons des cours aussi le lundi à Ste Foy et La Chaume, le mardi et mercredi au Chateau d'Olonne.

Nous organisons aussi des événements, le 1er vendredi du mois au Casino et plusieurs soirées dansantes, notamment une journée latine avec stages, salle du Pré Neuf

le **23 février 2019**.

Président : **Bernard TRICHET 06 76 86 66 16**



Rock Swing avec Corinne et Fabrice



Salsa Porto avec Angelina et Fabrice



CALENDRIER DES ANIMATIONS 2019

Janvier

- 12 Janvier** : AG UNC/AFN
- 13 Janvier** : GALETTE DES ROIS ASPI FOOT ET BASKET
- 19 Janvier** : GALETTE DES ROIS GYM
- 25 Janvier** : VŒUX DU MAIRE
- 29 Janvier** : AG LES AMIS DU MARAIS

Février

- 01 Février** : VEILLÉE À DANSER LAPAGAÏE
- 02 Février** : AG AMPO
- 03 Février** : AG TGV
- 05 Février** : AG LAPAGAÏE
- Du 1 au 10 Février** : EXPO CLUB PHOTOS
- 08 Février** : DIAPORAMA CLUB PHOTO
- 09 Février** : REPAS DE LA FANFARE
- 20 Février** : SPECTACLE DE MAGIE
- 22 Février** : BELOTE AFN / UNC
- 23 Février** : STAGE SEA SALS'N SWING

Mars

- 02 Mars** : STAGE + BAL LAPAGAÏE
- 03 Mars** : LOTO DE LA FANFARE
- 09 Mars** : REPAS DE L'OGEC
- 19 Mars** : REPAS DES AMIS DU MARAIS
- 23 Mars** : 10 K'ILE ST PATOCH COMITE DES FÊTES
- 30 & 31 Mars** : LES GRAINS DE SEL ET L'OGEC PRESENTENT «LES BRIMBALURES»

Avril

- 20 Avril** : CONCERT DE LAPAGAÏE
- 21 Avril** : MARCHÉ PAYSAN
- 27 & 28 Avril** : SALON DES ARTISANS
- 27 & 28 Avril** : EXPO PALETTE ISLAISE
- 28 Avril** : VIDE-GRENIERS DE LA FANFARE

Mai

- 08 Mai** : REPAS DES AFN/UNC
- 18 Mai** : CONCERT SOL'AIR
- 19 Mai** : BAL LES AMIS DU MARAIS

Juin

- 14 Juin** : FÊTE DE LA MUSIQUE
- 15/16 Juin** : GALA JUST'A'CORPS
- 22 Juin** : FÊTE DE L'ÉCOLE LES SALINES
- 23 Juin** : FÊTE DE L'ÉCOLE SAINTE-ANNE
- 25 Juin** : REPAS LES AMIS DU MARAIS
- 29 & 30 Juin** : EXPO PALETTE ISLAISE
- 30 Juin** : VIDE-GRENIERS DE LA FANFARE

Juillet

- 03 Juillet** : MERCREDIS DE L'ÉTÉ
- 05 Juillet** : VEILLÉE À DANSER LAPAGAÏE
- 07 Juillet** : SALON DE LA MOTO
- 09 Juillet** : LOTO ASPI FOOT
- 10 Juillet** : MERCREDIS DE L'ÉTÉ
- 17 Juillet** : MERCREDIS DE L'ÉTÉ
- 20 & 21 Juillet** : FÊTE DES VIEUX MÉTIERS
- 24 Juillet** : MERCREDIS DE L'ÉTÉ
- 31 Juillet** : MERCREDIS DE L'ÉTÉ

Août

- 04 Août** : VIDE-GRENIERS DE LA FANFARE
- 07 Août** : MERCREDIS DE L'ÉTÉ
- 14 Août** : MERCREDIS DE L'ÉTÉ
- 21 Août** : MERCREDIS DE L'ÉTÉ

Septembre

- 06 Septembre** : AG FANFARE NDP
- 13 Septembre** : RETROSPECTIVE FÊTE DES VIEUX MÉTIERS
- 21 Septembre** : REPAS UNC
- Du 27 & 28 Septembre** : FÊTE DES VENDANGES

Octobre

- Du 04 au 06 Octobre** : FESTIVAL LAPAGAÏE
- 08 Octobre** : REPAS LES AMIS DU MARAIS
- 18 Octobre** : CONCOURS LES AMIS DU MARAIS
- 19 Octobre** : SOIRÉE LES AMIS DE MAKO
- 25 Octobre** : COUCOURS DE BELOTE UNC
- 27 Octobre** : MARCHÉ PAYSAN

Novembre

- 01 novembre** : LOTO ASPI FOOT
- 03 novembre** : SALON DU BIEN-ÊTRE
- 08 novembre** : VEILLÉE A DANSER LAPAGAÏE
- 10 & 11 novembre** : UNC
- 30 novembre** : GOÛTER DES AÎNÉS

Décembre

- 07 décembre** : TÉLÉTHON
- 14 décembre** : FÊTE DE NOËL APE
- 17 décembre** : REPAS DE NOËL LES AMIS DU MARAIS
- 21 décembre** : LAPAGAÏE VEILLÉE À DANSER
- 31 décembre** : RÉVEILLON DE L'AMICALE LAÏQUE